

BULLETIN TRIMESTRIEL

n° 465 - Mars 2016

Les Ordres
Nationaux

Dossiers
d'actualité

Questionnement

Informations
pratiques

Devoir de
mémoire

Vie
de l'Association



ASSOCIATION NATIONALE des OFFICIERS de CARRIERE en RETRAITE

des veuves, veufs et orphelins d'officiers

**La force Sentinelle et le plan
Vigipirate**

Les opérations et leurs coûts

**le rôle des Armées sur le territoire
national**

LES FRANÇAIS PARLENT DE LEUR ARMÉE

Les résultats d'un récent sondage de l'IFOP au profit de la DICOD [1] méritent d'être connus et médités en particulier par les responsables politiques :

- **87 %** des Français ont une bonne opinion des armées françaises ;
- **7 %** des Français, contre 23%, estiment qu'il faut moderniser les forces conventionnelles pour maintenir la crédibilité des armées ;
- **52 %** des Français, contre 31%, estiment que le budget actuel de la Défense ne permet pas aux armées de remplir leurs missions de défense ;
- enfin, **65 %** des Français s'estiment mal informés sur les questions de Défense.

Une armée qui a la confiance des Français

Peu d'institutions atteignent ce résultat. Si ce niveau de confiance est rassurant pour les armées qui peuvent compter sur le soutien massif de l'opinion, cela devrait conduire les dirigeants politiques à s'interroger sur les raisons qui suscitent une telle conviction de la part de l'opinion publique plutôt que de tenter vainement de faire taire les anciens militaires.

L'armée, en tant qu'institution, a la confiance des Français parce qu'elle cultive d'abord et au plus haut niveau le courage et le sens de l'engagement, c'est-à-dire des valeurs portées par des hommes et des femmes qui les vivent au quotidien en choisissant de servir leur pays au risque de leur vie. Mais le courage et l'engagement ne sont-ils pas des valeurs essentielles qui doivent nourrir une Nation qui veut être à la fois indépendante et rayonnante et ne devraient-elles pas être partagées par l'élite dirigeante au-delà de la recherche des seuls succès électoraux ?

Des forces conventionnelles à moderniser

Grâce aux explications d'experts ayant une bonne connaissance des questions militaires et relayées par Internet ou dans la presse par de trop rares journalistes, les Français savent maintenant que les matériels dont disposent les armées sont souvent anciens et que les plus modernes sont en nombre insuffisant.

Ils comprennent que, si la dissuasion nucléaire demeure nécessaire, elle n'est pas suffisante et que, si les forces conventionnelles contribuent elles aussi à la dissuasion, ce sont elles qui se battent sur le terrain et dans les airs en Afrique et au Moyen - Orient. Or on sait que le succès ou l'échec au combat dépend pour une large part, de la qualité et de la disponibilité des équipements.

La simple lecture des rapports établis par les parlementaires, en particulier sur le maintien en condition et la logistique en opération, et celle des auditions des chefs militaires par les commissions de la Défense du Sénat et de l'Assemblée nationale suffisent à se rendre compte des effets désastreux générés par les reports et les glissements de programmes d'armement décidés et validés tant par les gouvernements que par les élus qui se sont succédé depuis des années. D'ailleurs, on peut s'interroger sur leurs répercussions pour la sécurité des hommes et des femmes engagés dans ces combats. Ce sont en effet ces petites lâchetés politiques qu'ils paient au prix du sang et parfois de leur vie. Les Français demandent donc, à juste titre, que l'on équipe correctement et tout de suite leurs soldats.

Un budget de la Défense insuffisant

Les opérations que notre pays mène en France, au Moyen-Orient et dans le Sahel, pour ne citer que les plus importantes, imposent une remontée rapide de l'effort de Défense français à 2,5% du PIB (hors pensions), c'est-à-dire au niveau où il était en 1991 à la fin de la guerre froide. Cet effort doit être fait au plus vite et en tout cas avant 2025 tant l'état de notre armée se dégrade et ce malgré les quelques mesures de sauvegarde annoncées par le président de la République lors de ses vœux aux armées. C'est donc avec un accroissement annuel de 0,1% du PIB, soit environ 2 Mds €, qu'il faut remonter le budget afin d'atteindre 50 Mds € en 2025. On en est loin, mais sans cet effort continu, l'armée ne pourra plus faire face à ses responsabilités ni remplir les missions qui ne manqueront pas de lui être confiées à l'avenir. D'ailleurs **48% (52% de jeunes)** des Français, contre 32%, répondent aujourd'hui « **non** » à la question : « *Avez-vous le sentiment que la sécurité de la France sera bien assurée dans les dix années à venir* » ?

Une information insuffisante sur les questions de Défense

Les deux tiers des Français se déclarent mal informés. C'est considérable et dangereux alors que le pays est en guerre et que la Nation doit se mobiliser. Dans ces conditions, pourquoi ne pas faciliter l'accès des chefs d'état-major et de certains chefs militaires aux grands médias notamment du service public, à des heures de grande écoute, pour parler des opérations extérieures et sur le territoire national ? Qui mieux qu'eux peut expliquer les missions confiées aux 35 000 soldats, marins et aviateurs déployés à travers le monde ?

De même, au regard des films anglo-saxons, on peut se demander pourquoi le ministère de la Défense n'encourage pas davantage des productions cinématographiques françaises sur les armées. La DICOD ne devrait-elle pas se recentrer davantage sur la communication des armées, plutôt que sur celle du ministère ?

Les chiffres de ce sondage sont peu médiatisés. Ils montrent que, malgré une information très insuffisante sur les armées, les Français savent que celle-ci est en voie d'usure accélérée et risque de ne plus pouvoir faire face aux menaces à venir. Une remontée en puissance est donc indispensable et urgente. Les mesures de renforcement annoncées récemment par le président de la République sont très insuffisantes à l'aune des besoins avérés si l'on veut que notre armée soit capable d'assurer durablement l'indépendance de la France et la protection des Français.

« **L'état militaire** exige en toutes circonstances discipline, loyalisme et esprit de sacrifice.
Les devoirs qu'il comporte et les sujétions qu'il implique **méritent le respect des citoyens et la considération de la Nation.** »
(Art. 1^{er} de la loi portant sur le statut des militaires.)



Le mot du Président

Mes chers camarades

La **défense de nos intérêts** ne peut se mener efficacement que sur des bases solides, des objectifs bien établis et une coopération optimale entre les associations qui nous représentent.

Grâce à notre action menée avec détermination et constance, les bases sont mainte-

nant bien établies par une représentation rodée et efficace au sein du Conseil Permanent de Retraités Militaires qui prend place dans le Code de la Défense. Les textes définissant le fonctionnement de ce Conseil et sa représentation auprès du Conseil Supérieur de la Fonction Militaire sont en cours d'approbation et nous donnent satisfaction en établissant, en particulier, un lien fort avec nos camarades de l'armée d'active.

Nos objectifs sont déterminés à partir du sondage que nous avons mené parmi vous il y a deux ans maintenant et qui est régulièrement revu en fonction de nouvelles décisions, d'ordre fiscal essentiellement, mais aussi de nos avancées en termes de pédagogie et d'influence auprès de nos élus. Nous en reparlerons au cours de notre assemblée générale.

En ce qui concerne la coopération inter-association d'anciens militaires, les dernières réunions d'ordre divers nous ont conduits à des rapprochements significatifs même si les discussions peuvent être parfois un peu complexes. J'estime que des progrès ont été accomplis même s'il reste beaucoup à faire.

Nous entrons maintenant dans une **année d'une extrême importance pour notre pays** avec les divers scrutins qui se présentent à nous. Dans la ligne de ce qui nous paraît capital, il faut que chacun d'entre nous réfléchisse, se décide mais **surtout s'engage**.

L'évolution de notre société, sa défense et donc le choix des femmes et des hommes qui vont conduire l'action ne doivent pas se faire sans nous. Chacun se détermine seul mais doit avoir une claire conscience de ses responsabilités, qui passe par l'expression de ses idées, mais aussi leur défense auprès des responsables politiques car c'est dans cette action de terrain à tout niveau que peuvent s'exprimer nos choix.

Vous connaissez tous les enjeux qui sont désormais vitaux pour notre pays ; les menaces sont désormais là, à nos portes, et les dangers bien présents s'imposent à notre attention tant ils sont de nature à bouleverser nos vies et celles de nos enfants mais aussi les structures politiques qui nous ont préservés de guerres dévastatrices sur le sol européen. La première priorité est maintenant la sécurité individuelle et globale des citoyens et cela avant même un bien-être, certes bien mal distribué, mais qui peut devenir secondaire désormais.

Je vous encourage à la lucidité et à l'action. Bon courage à tous.

Le Vice-Amiral (2S) Michel OLHAGARAY - Président de l'ANOCR

Sommaire

Mars 2016

ORDRES NATIONAUX

LES ORDRES NATIONAUX	2
L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR DÉCORÉS AU PÉRIL DE LEUR VIE	3

DOSSIERS D'ACTUALITÉ

LES ARMÉES DANS LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME	4
INTERVIEW	4
LES PRINCIPALES OPÉRATIONS MILITAIRES EN 2015	7
LE COÛT DES OPÉRATIONS MILITAIRES EN 2015	14
LE RÔLE DES ARMÉES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL	16

QUESTIONNEMENT

LES CONSÉQUENCES DE LA PÉRENNISATION DE SENTINELLE	20
--	----

INFORMATIONS PRATIQUES

BRÈVES DE LA DÉFENSE	21
BRÈVES SOCIALES	26
BIBLIOGRAPHIE	32

DEVOIR DE MÉMOIRE

VIE DE L'ASSOCIATION	36
COURRIER DES GROUPEMENTS	36
NÉCROLOGIE	43

Pour toute insertion dans le Bulletin, hors Nécrologie, adresser textes et photos à bulletin@anocr.com

Association Nationale des Officiers de Carrière en Retraite, des veuves, veufs et des orphelins d'officiers

Association loi de 1901 déclarée sous le n° 165080-JO du 8 décembre 1911 page 9814/A
Reconnue d'utilité publique par décret en date du 9 juillet 1993 (JO du 17 juillet 1993 page 10075)

Siège social : 15, rue Cler, 75007 Paris
Adresse postale : ANOCR - BP 471 - 75327 Paris Cedex 07
Tél. 01.44.18.92.18 - Fax 01.45.51.41.76 - CCP 492 75 R Paris
Courriel : anocr@orange.fr
Site internet : www.anocr.com
Métro : Latour-Maubourg ou École Militaire
Directeur de la publication : Michel Olhagaray
Rédacteur en chef : Jacques Dupré

Comité de rédaction : Jean-Jacques Cahuet, Daniel Valery, Bernard de Bressy, François Chauvancy, Emmanuel Dieudonné, Thierry Llorca,
Impression : Lavauzelle Graphic
Dépôt légal : Mars 2016 - ISSN 0762.01 01
Commission paritaire : 0516 G 88248
Tirage : 8150 exemplaires - 4 numéros/an - 3 €/ex
Tarifs cotisation et abonnement : page 25



ORDRES NATIONAUX

L'ASSOCIATION DES MEMBRES DE LA LÉGION D'HONNEUR DÉCORÉS AU PÉRIL DE LEUR VIE

Interpellé par l'attribution parfois contestée de certaines croix de la Légion d'honneur au cours des années qui suivirent la fin de la Première Guerre mondiale, Maurice d'Hartoy, ancien combattant, officier de la Légion d'honneur, deux fois blessé au combat, décide, avec l'aide de quelques amis, de fonder l'association des membres de la Légion d'honneur Décorés au Péril de Leur Vie (DPLV).

Les statuts furent déposés à la préfecture de Paris le 25 janvier 1927.

Les OPEX et les interventions armées sur le territoire national ont succédé aux grands conflits passés, mais les Légionnaires décorés au péril de leur vie, unis par les risques courus, ou atteints dans leur chair, au service de leur pays, éprouvent toujours le besoin de se réunir, de se connaître et de concourir par leur exemple et leur action à la défense du prestige de l'Ordre auquel ils sont particulièrement fiers d'appartenir.

L'Association n'admet que les Légionnaires titulaires d'au moins une citation obtenue en récompense d'actes de courage accomplis au service de la France et au péril de leur vie.

Les membres de l'Association entretiennent avec la Société d'Entraide (SEMLH) des relations cordiales. Comme les fondateurs, les dirigeants aujourd'hui recommandent à leurs membres d'adhérer aux deux associations.

BUTS DE L'ASSOCIATION

Placée sous le haut patronage du Soldat inconnu, l'Association a pour objet :

- de concourir au prestige de l'Ordre ;
- de sauvegarder les principes résumés par la devise de l'Ordre "Honneur et Patrie" ;
- de participer au devoir de mémoire envers les jeunes générations ;

- d'apporter aide et assistance à ceux de ses membres qui viendraient à se trouver dans la détresse physique ou morale.

ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

L'Association est dirigée par un président assisté d'un conseil d'administration de 21 membres.

Elle est articulée en sections départementales ou régionales. Elle admet dans ses rangs deux catégories de membres :

– **Les Titulaires** : Ce sont les Légionnaires décorés au péril de leur vie. Ils portent un insigne particulier.

– **Les Héritiers** : Regroupent les conjoints, les enfants et petits-enfants des membres titulaires, vivants ou décédés, qui souhaitent accompagner ou prolonger la mémoire du Légionnaire auquel ils sont liés.

L'Association édite une revue semestrielle, « **Floréal An X** », qui est adressée à tous les membres en juin et décembre de chaque année et dispose d'un site internet : www.legion-honneur-dplv.fr

Siège social : 20 avenue de Wagram, 75008 Paris. Tél : 01.42.66.31.14 - e-mail : siege@legionhonneur-dplv.com

Tous les Légionnaires décorés au péril de leur vie, militaires, policiers, pompiers, sauveteurs... sont invités à rejoindre l'Association en contactant le siège ou en s'inscrivant directement sur le site internet.



Les Armées dans la lutte contre le terrorisme

Les Armées sont engagées depuis longtemps dans l'opération VIGIPIRATE sur le territoire national, en plus de leurs missions en interventions extérieures. Cette présence est de nature à apporter à nos concitoyens un véritable sentiment de sécurité et aussi à créer des vocations auprès des jeunes qui souhaiteraient rejoindre ses rangs sans qu'elle ne soit perçue que comme une opération de relations publiques.

Depuis janvier 2015, le Président de la République a enclenché un degré supplémentaire d'engagement en élargissant VIGIPIRATE au dispositif SENTINELLE, d'emblée au niveau maximal prévu par le contrat opérationnel des Armées, c'est-à-dire 10 000 militaires. Cependant, ce dispositif, qui n'était pas prévu pour durer, a été prolongé puis pérennisé jusqu'à la fin du terrorisme tandis que les engagements se sont poursuivis au-delà de nos frontières en un réel continuum spatial entre les OPEX et « l'OPINT » SENTINELLE. Dans la mesure où l'engagement sur le territoire national est désormais prévu pour durer, le Président de la République a proposé des mesures de révision de la LPM qui ont été votées par le Parlement mi-2015. Les conditions de vie du personnel, qui étaient

initialement quelquefois un peu spartiates mais acceptables compte tenu de la situation d'urgence, ont été désormais revues dans le sens d'une véritable amélioration, les rapprochant de celles qu'ils connaissent en OPEX.

Le dossier du bulletin comporte un article du **Général de Corps d'Armée Bruno LE RAY, Gouverneur Militaire de Paris**, que nous remercions chaleureusement pour avoir accepté de répondre à nos questions sur l'opération SENTINELLE en région parisienne. On y trouve aussi un article sur les opérations militaires (OPEX et OPINT) en cours en 2015-2016, un article sur le coût des OPEX-OPINT en 2015, un autre traitant du rôle des Armées sur le territoire national et enfin un questionnaire relatif aux interrogations qui se posent encore dans ce domaine devenu vital pour notre population. L'ANOCR considère qu'il est de son devoir d'aborder ce sujet auprès de ses membres et des responsables en charge du destin de la Nation et tient à préciser que le contenu de ce dossier lui appartient et que l'ensemble des opinions et propositions qu'il contient ne peuvent engager que ses rédacteurs et en aucun cas l'autorité militaire.

Interview



Pouvez-vous, Mon Général,

I. Nous présenter votre rôle dans le cadre de l'engagement des forces armées sur le territoire de l'IdF au sein de la mission VIGIPIRATE

Les attentats de janvier et de novembre dernier ont marqué une rupture de fond dans bien des domaines. Ils ont été, pour le gouverneur militaire de Paris, l'occasion du recentrage important de ses fonctions sur leur aspect pleinement opérationnel. Même si, dans les textes et dans les faits, je reste, comme l'ensemble de mes camarades officiers généraux de zone de défense, au centre de l'ensemble des politiques du ministère, même si je demeure le

grand organisateur du protocole militaire dans la capitale, l'équilibre de mes fonctions s'est diamétralement modifié, renforçant mes responsabilités opérationnelles et faisant du GMP le chef de l'une des plus importantes opérations dans laquelle les armées françaises sont actuellement engagées.

Le cadre de l'action est clair et sans ambiguïté. Il est fixé par le LBDSN de 2013 en ces termes :



« La protection du territoire national et de nos concitoyens ainsi que la préservation de la continuité des fonctions essentielles de la Nation sont au cœur de notre stratégie de défense et de sécurité nationale. Les forces armées assurent en permanence la sûreté du territoire, de son espace aérien et de nos approches maritimes... En cas de crise majeure, les armées apportent en renfort des forces de sécurité intérieure et de sécurité civile un concours qui pourra impliquer jusqu'à 10 000 hommes des forces terrestres, ainsi que les moyens adaptés des forces navales et aériennes. »

« Au même titre que tous les organismes relevant de l'autorité de l'État, la force militaire est appelée à agir en soutien, en accompagnement ou en complément des forces et moyens civils spécialisés. »

A ce titre, je suis donc le coordonnateur de la participation des armées aux missions de sécurité civile et intérieure, conduites sous la responsabilité de l'autorité préfectorale. J'assure le contrôle opérationnel sur les unités.

Les conditions d'engagement sont donc strictement encadrées. Les armées n'agissent qu'à la demande de l'autorité civile, demande de concours ou réquisition, en complément des moyens civils. L'engagement est toujours centralisé sous le commandement opérationnel de qui, d'une manière générale, fonde

sa décision sur la règle des 4I : les moyens militaires sont engagés si les moyens civils sont inexistantes, inadaptés, insuffisants ou indisponibles.

Dans ce cadre, j'exerce donc le commandement de la force Sentinelle déployée en Ile-de-France. Ce commandement s'exerce d'une manière concrète selon plusieurs axes : J'entretiens, en tant que conseiller militaire, un dialogue permanent avec le préfet de police de Paris afin de définir, au travers des réquisitions qu'il m'adresse, l'emploi des forces armées sur le territoire de l'Ile-de-France. Cette relation a pour but d'envisager avec lui les effets qu'il peut attendre de l'engagement des moyens militaires.

A partir de cette réquisition, il m'appartient dans l'absolu, aux termes de l'instruction interministérielle 10100 relative à l'engagement des armées sur le territoire national en cas de crise majeure, de déterminer, en fonction du volume de forces mis à ma disposition par l'état-major des armées, le ou les modes d'actions qui seront mis en œuvre par la force Sentinelle. Mon état-major de zone de défense, et en particulier son centre opérationnel interarmées, planifie et conduit cette manœuvre pour l'ensemble de la zone. Le processus de commandement est exactement le même que celui adopté sur les théâtres d'opérations extérieures. L'apport des renforts fournis alternativement par l'ensemble des états-majors opérationnels permet d'ailleurs d'inscrire ce travail dans la continuité de l'expérience opérationnelle des armées. La maturité acquise par l'ensemble de nos structures de commandement dans l'ensemble des engagements des dernières décennies est ici d'une aide précieuse.

J'exerce enfin le contrôle de la cohérence de la logistique et du soutien de cette opération. C'est une manœuvre à part entière, dans un contexte particulièrement contraignant. La manœuvre logistique participe pleinement au succès de la mission de la force Sentinelle, également au travers de son impact sur le moral des soldats qui la remplissent. C'est donc un défi vital pour la

conduite de l'opération que de mettre les militaires déployés dans les conditions de vie les plus favorables, en dépit d'un environnement francilien sans capacités d'accueil suffisantes. Je m'appuie dans cette mission sur l'ensemble des services du ministère (service du commissariat des armées, d'infrastructure de la Défense,...) qui assurent au quotidien le soutien des soldats et qui permettent de faire évoluer les conditions de vie pour une opération Sentinelle qui s'inscrit dorénavant dans la durée.

2. les missions confiées à la force Sentinelle en Ile-de-France ainsi que son organisation

L'action actuelle de la force Sentinelle en Ile-de-France découle de la montée en puissance des missions confiées dans la continuité de l'engagement des forces dans le cadre du plan Vigipirate. De nouvelles missions se sont donc progressivement ajoutées aux missions dites « historiques », de protection de sites touristiques et de gares qui existaient avant les attentats de janvier 2015.

Au bilan, après s'être concentré dans un premier temps sur la protection de plusieurs centaines de sites culturels, en particulier israéliites, le dispositif de protection a été nettement renforcé et élargi à la suite des attentats de novembre 2015.

Ce sont ainsi aujourd'hui plus d'un millier de sites culturels, touristiques, commerciaux, scolaires ou encore institutionnels dont la protection est assurée par nos soldats suivant des modes d'action statique ou dynamique.



Mars 2016

(photo défense du territoire)

D'une manière générale, 3 objectifs principaux sont poursuivis s'agissant des conditions d'exécution de la mission :

- La dynamisation du dispositif, qui permet d'augmenter le nombre de sites protégés en mettant en œuvre des modes d'action plus cohérents avec nos modes d'actions militaires, de rendre notre dispositif moins prédictible, permettant plus de réactivité et surtout mieux adapté à un adversaire qui a prouvé sa mobilité et sa recherche de nouveaux objectifs.

- La sectorisation des déploiements, autour de groupes de sites à protéger (sites culturels, établissements scolaires, zones commerciales, gares et stations RER,...). Cette sectorisation permet une meilleure coordination avec les responsables territoriaux dépendant du ministère de l'intérieur (département, district, arrondissement) et de donner une plus grande autonomie tactique aux unités élémentaires.

- L'adaptation à la vie de la cité, en permettant de varier les modes d'action dans le temps, en fonction du rythme de vie des populations.

Le commandement de l'opération est organisé autour d'un centre opérationnel interarmées, pour la planification et la conduite de niveau opératif, et de 3 groupements tactiques (Paris, Est et Ouest), commandés chacun par le chef de corps d'un régiment des forces et disposant d'un état-major tactique renforcé. Ce choix de resserrer le nombre d'états-majors tactiques – il y en a eu jusqu'à 15 sur le terrain – et de les « muscler » en termes de compétence et de niveau de conception et de planification a considérablement accru l'efficacité de la chaîne de commandement et s'est avéré essentiel et particulièrement utile lors de la seconde vague d'attentats.

La planification et la conduite de cette opération restent un défi permanent dont la réussite repose sur plusieurs facteurs essentiels : Le premier est la bonne coordination civilo-militaire. De la bonne prise en compte de

nos modes de fonctionnement et d'organisation réciproques et de la fluidité du dialogue dépend la juste utilisation de la force. C'est aussi une condition essentielle de la « soutenabilité » de l'opération. L'efficacité, le moral et la motivation de nos soldats dépendent très largement de la manière dont ils sont employés. C'est le sens de notre travail avec la préfecture de police de Paris. La pédagogie fonctionne. Le dialogue, sans concession parfois, aussi. Nous le poursuivons.

Le second est un défi d'adaptation de l'infrastructure et des conditions d'accueil de

la force en Ile-de-France. C'est le paramètre essentiel de la capacité à durer de nos militaires, qui doivent pouvoir trouver en Ile-de-France des conditions de vie et de logement adaptées au défi de la mission.

Sentinelle est une opération structurante pour nos armées, qui s'inscrit dorénavant dans la durée. Nous nous attachons à la conduire avec la plus grande efficacité.

*Général de corps d'armée Bruno Le Ray
Gouverneur militaire de Paris*

LES PRINCIPALES OPÉRATIONS MILITAIRES EN 2015

L'année 2015 a été une année d'activité exceptionnelle pour les militaires. Nombre d'entre eux ont ainsi enchaîné plusieurs opérations, OPEX et OPINT, avec une abnégation et un professionnalisme qui ont forcé l'admiration de nos concitoyens. Nous allons, en nous appuyant sur les documents disponibles sur le site de l'EMA, en faire un inventaire plus ou moins actualisé, montrer l'étendue des théâtres dans lesquels les troupes sont engagées et la diversité des savoir-faire qui leur sont demandés pour réussir leurs missions et préciser les efforts réalisés par le commandement et la logistique pour maintenir leur capacité opérationnelle au plus haut niveau.

LES OPEX

BARKHANE

Regroupés depuis le mois de février 2014 au sein d'un cadre institutionnel baptisé du nom de « G5 Sahel », Mauritanie, Mali, Niger, Tchad et Burkina Faso ont décidé d'apporter une réponse régionale et coordonnée aux défis sécuritaires, ainsi qu'aux menaces que font peser sur eux les groupes armés terroristes (GAT). Dans ce cadre, ils ont manifesté leur volonté de conduire leur action aux côtés de la France considérée comme « un partenaire stratégique ayant toujours soutenu les pays du Sahel dans leurs actions de lutte contre le terrorisme ». Si Barkhane s'inscrit dans une nouvelle approche stratégique, elle se caractérise aussi par une logique de fusion et de partage

des moyens qui, jusqu'alors étaient dévolus à des opérations distinctes (l'opération Serval au Mali, déclenchée en 2013 et l'opération Epervier au Tchad, déclenchée en 1986).

La présence des forces françaises est maintenue au Mali comme au Tchad, mais les moyens présents dans ces pays sont désormais mutualisés et les zones d'engagement étendues à l'ensemble de la Bande Sahelo-Saharienne.

L'opération Barkhane est commandée par un officier général depuis un poste de commandement unique stationné à N'Djamena, au Tchad (poste de commandement interarmées de théâtre ou PCIAT).

Missions

Les missions de la force Barkhane sont les suivantes :



- appuyer les forces armées des pays partenaires de la BSS dans leurs actions de lutte contre les groupes armés terroristes ;
- contribuer à empêcher la reconstitution de sanctuaires terroristes dans la région.

Dispositif

L'opération Barkhane regroupe 3 500 militaires dont des forces spéciales, une vingtaine d'hélicoptères, 200 véhicules de logistique, 200 blindés, 6 avions de chasse, 3 drones et une dizaine d'avions de transport.

Ces 3 500 militaires sont répartis sur deux points d'appui permanents à Gao (Mali) et à N'Djamena (Tchad). Ce dispositif n'est pas figé et le commandant de la force peut faire basculer ses efforts (troupes et moyens) en fonction de la menace à laquelle il est confronté.

Depuis ces deux points d'appui permanent, des détachements peuvent être déployés sur des bases avancées temporaires (BAT). Ces bases constituent des « plateformes relais » à partir desquels sont conduites les missions, aux côtés des soldats des pays dans lesquels se situent ces bases.

L'emploi de l'ensemble des moyens aériens – hormis les moyens des détachements de l'aviation légère de l'armée de terre (ALAT), ainsi que les aéronefs des forces spéciales – est planifié depuis Lyon par le JFACC AFCCO (Joint Force Air Component Command – Commandement de la composante air de la force interarmées de l'Afrique centrale et de l'ouest).

Perspectives

Dans le cas d'une nouvelle intervention internationale en Libye, la force Barkhane aura la tâche principale d'interdire aux djihadistes de franchir les frontières avec le Tchad et le Mali pour se regrouper et reconstituer leurs forces.

CHAMMAL

Lancée le 19 septembre 2014, *Chammal* est une opération conduite par les armées françaises en coordination avec nos alliés présents dans la région, pour assurer un soutien aérien aux forces armées irakiennes dans leur lutte contre le groupe terroriste autoproclamé *Daech*.

Ces actions sont réalisées à la demande du gouvernement de l'Irak et dans le cadre des décisions du Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier sa Résolution 2170 du 15 août dernier.

Commandée par le chef d'état-major des armées (CEMA) à partir du centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), cette opération a été d'emblée placée sous le contrôle opérationnel de l'amiral commandant la zone océan Indien (ALINDIEN). Compte tenu de la montée en puissance de composante aérienne, après le départ du PAN Charles de Gaulle, un général COMCHAMMAL devrait être désigné.

Missions

L'objectif de l'opération *Chammal* et des forces alliées est dans un premier temps de mettre les éléments de *Daech* à la portée des forces armées irakiennes, c'est-à-dire de renverser le rapport de force.

- Pour ce faire, l'action des forces françaises consiste à fournir un appui aérien aux forces armées irakiennes.
- Cet appui aérien comporte deux volets : des missions de renseignement, et des missions de frappes, qu'elles soient planifiées à l'avance ou non.
- Ces opérations s'inscrivent dans le temps long.

Dispositif

Sources : EMA

Droits : Ministère de la Défense

L'opération *Chammal* mobilise actuellement 3 500 militaires.

Aux côtés de la coalition, elle combat le groupe terroriste *Daech* en Irak et en Syrie, en frappant l'organisation terroriste avec ses moyens aériens. Le dispositif de la force *Chammal* comprend également des militaires projetés à Bagdad et Erbil pour assurer la formation et le conseil des militaires irakiens.

Les moyens aériens sont composés de 38 chasseurs (armée de l'air et marine), ainsi que de capacités de renseignement, de commandement, de contrôle (C2) et de ravitaillement. De novembre 2015 à mars 2016, le groupe aéronaval (GAN) est intégré à la force *Chammal* avec trois frégates alliées (anglaise, belge et allemande). *Il peut être soutenu par des moyens complémentaires de ravitaillement (C135-FR) et de contrôle aérien (E3F) et est renforcé de Mirage 2000 au départ du GAN.*

En Irak, au Nord et à l'Est, la coalition consolide ses positions dans la région de Baiji et dans la région de Sinjar. À Sinjar, l'offensive des forces irakiennes a permis de couper l'axe entre Raqqah et Mossoul qui servait de cordon logistique à *Daech*. Face à cette situation, *Daech* multiplie ses actions de harcèlement et cherche à renforcer ses points forts.

À l'Ouest de l'Irak, le long de l'Euphrate, les forces irakiennes, bénéficiant de l'appui aérien de la coalition, ont réussi à encercler la ville de Ramadi. Elles exercent par ailleurs une pression sur une ligne Hit - Haditha.

En Syrie, les frappes se poursuivent sur les centres de commandement et d'entraînement de *Daech*, ainsi que sur ses capacités logistiques et industrielles et ses sources de financement (Raqqah, Al Raïm, Tal Afar, etc.).

Depuis septembre 2014, les avions français auraient tiré au moins 800 bombes

sur *Daesh*, soit une moyenne quotidienne de cinq. Le président ayant donné pour consigne de doubler la cadence, 80 MEUR ont été prévus dans le PLF 2016 pour des achats de munitions.

L'armée française poursuit par ailleurs son action de formation au profit des forces irakiennes, principalement à Bagdad.

Rappel : 3 500 hommes sont actuellement engagés dans l'opération *Chammal*. Les moyens aériens sont composés de 38 chasseurs, ainsi que de capacités de renseignement, de commandement et de contrôle (C2), enfin de ravitaillement.

SANGARIS (RCA)

L'intervention de l'armée française a permis de mettre un terme à la spirale de violence et aux exactions qui, en décembre 2013, plaçaient le pays dans une situation pré-génocidaire. Dans la durée, l'opération a permis d'accompagner le déploiement de la MINUSCA et a favorisé le lancement d'un processus de sortie de crise.

Il y a deux ans, l'engagement des forces françaises, en urgence, s'est déroulé dans un contexte difficile, marqué par un environnement d'une extrême violence.

L'intervention de la force *Sangaris* s'est déroulée en trois phases : d'abord la sécurisation de Bangui, puis l'ouverture d'un corridor économique à l'ouest entre Bangui et le Cameroun afin d'éviter une crise humanitaire, enfin, la stabilisation de l'Est du pays.

Les grandes étapes

2014 : du chaos à la stabilisation

Une année marquée par trois lignes d'efforts :

1) Mettre un terme à la spirale de violence et aux exactions en faisant appliquer des mesures de confiance, visant à interdire à toute personne non autorisée de porter des armes. Au cours de cette période, 14 tonnes de munitions ont été détruites, plus de 300 000 munitions et 8 000 armes de toute nature ont été saisies.

2) Permettre le déploiement des forces de la communauté internationale, avec la force européenne EUFOR RCA du 15 juin 2014 au 15 mars 2015 et le début du déploiement de la MINUSCA, le 15 septembre 2014.

3) Favoriser la reprise de la vie économique, administrative et politique par le rétablissement du trafic routier commercial, la réouverture des écoles, et le redéploiement de l'administration centrafricaine.

2015, de la stabilisation à la normalisation

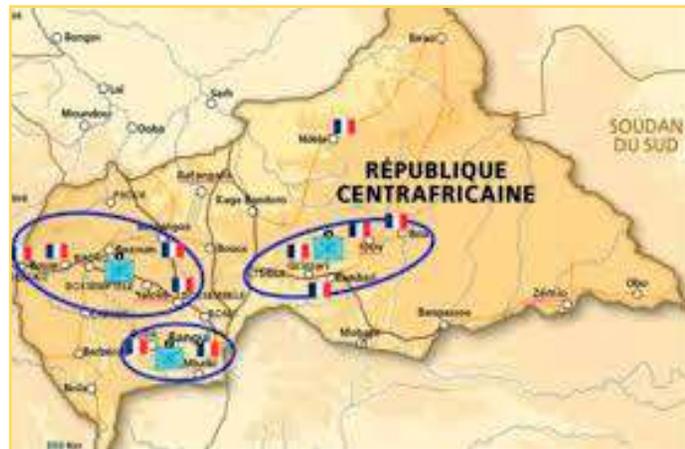
1) Permettre la restauration progressive de l'Etat : des consultations populaires ont été organisées durant le premier trimestre 2015, précédant le Forum de Bangui qui a permis d'établir un chronogramme électoral en vue des prochaines élections.

2) Passer le relai à la MINUSCA avec une évolution progressive des missions de Sangaris. Dès le mois de mars 2014, la force française passe de 2 000 à 1 700 hommes. A l'été 2015, les effectifs passent à 900 hommes et Sangaris adopte une posture de force de réserve au profit de la MINUSCA.

Au terme de deux ans d'intervention en RCA, la force *Sangaris* a contribué à stabiliser un pays qui était plongé dans une crise aux conséquences dramatiques pour la population. Elle a favorisé le déploiement de la communauté internationale et le lancement d'une approche globale de la résolution de cette crise.

Le 24 décembre, les institutions des autorités de transition ont décidé de reporter le 1^{er} tour des élections au 30 décembre 2015 afin de permettre à davantage d'électeurs de pouvoir voter. Le premier tour de scrutin ayant été invalidé par la même cour, une nouvelle consultation a eu lieu dans le calme le 14 février 2016, en même temps que l'élection présidentielle qui a vu l'élection de M. Faustin-Archange Touadéra, universitaire et ancien premier ministre.

La MINUSCA a poursuivi le renforcement de son dispositif de sécurisation des bureaux de votes sur l'ensemble du territoire. San-



garis a ponctuellement déployé des unités dans les localités de Bossangoa et Ka-Bandoro afin d'être en mesure d'appuyer la MINUSCA le cas échéant.

En appui des Casques bleus, les forces françaises ont réalisé des patrouilles essentiellement à Bangui dont certaines menées conjointement avec la MINUSCA.

En province, la situation reste globalement calme, à l'image de la capitale. Seuls quelques petits accrochages ont eu lieu au sud de Bambari. A Bangui, la situation sécuritaire est stable. Aucun incident majeur n'est venu perturber la période de campagne électorale.

Dans ces conditions, le gouvernement français envisage une importante réduction de la force SANGARIS en 2016.

DAMAN

La contribution française à la FINUL

Présente depuis 1978 au Liban, la France est l'un des principaux pays contributeurs de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), avec près de 900 soldats. Les militaires français au Liban sont déployés dans le cadre de l'opération Daman, nom de la participation française à la FINUL.

La grande majorité arme la Force Commander Reserve (FCR), qui est en mesure d'intervenir très rapidement au profit de tous les contingents déployés sur l'ensemble de la zone d'action de la FINUL, dans le cadre de la résolution 1701.



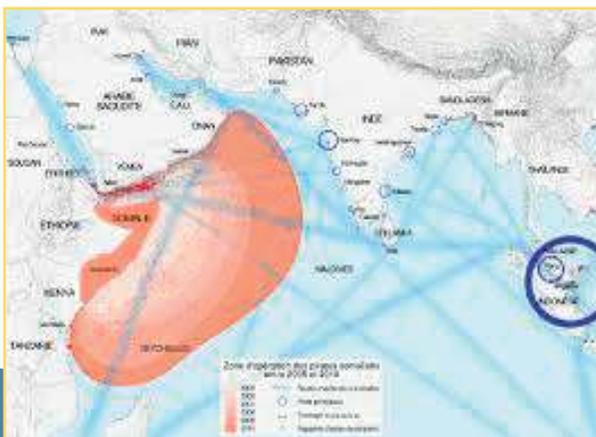
Une trentaine de cadres sont affectés à l'état-major de la FINUL, à Naqoura.

ATALANTE

L'Union européenne mène depuis le 8 décembre 2008 une opération militaire pour contribuer à la dissuasion, à la prévention et à la répression des actes de piraterie et de brigandage au large des côtes de la Somalie. Cette opération, première intervention navale de l'UE a été prolongée jusqu'à fin 2016.

Actuellement, quatre à cinq navires militaires de l'UE et deux avions patrouillent dans la zone, ce qui représente en moyenne une force navale (TF 465) 900 militaires.

La France participe périodiquement à ATALANTE avec une frégate et un ATL2, alternativement avec sa participation à la CTF151, force de sécurisation des voies maritimes dans la zone, par une coalition menée par l'OTAN. Elle met également à disposition le soutien logistique de ses moyens prépositionnés à Djibouti.



AUTRES OPEX

CORYMBE

L'opération Corymbe est déployée dans le golfe de Guinée depuis 1990 par les forces armées françaises. Elle vise 2 objectifs majeurs : participer à la protection des intérêts français dans la zone et participer à la diminution de l'insécurité maritime, en aidant les marines riveraines à renforcer leurs capacités d'action dans les domaines de la sécurité et de la surveillance maritime. Au moins un navire français patrouille en permanence dans le Golfe de Guinée et des exercices multinationaux sont conduits régulièrement, incluant des navires de l'Union européenne et des pays riverains. En 2015, au cours de l'exercice NEMO 15.4, le BPC MISTRAL, le PHM Commandant BIROT et le Premier maître L'HER ont été déployés depuis le 7 octobre dans le Golfe de Guinée pour l'opération Corymbe.



TAMARIN (Lutte contre EBOLA)

Le Centre de Traitement des Soignants (CTS) a reçu son attestation de décontamination le 30 juillet 2015 après avoir réussi sa mission. Le démontage du dispositif a été réalisé pour permettre le transfert des activités aux ONG et organisations locales.

EUNAVFOR MED (opération SOPHIA)

A partir de mi-2015, avec le développement de la crise des migrants, l'UE a décidé le positionnement de navires en vue de pouvoir lutter contre les réseaux de passeurs et de porter assistance aux réfugiés en

détresse en Méditerranée. La France a participé à cette force avec la présence d'officiers au sein de l'EM multinational embarqué, d'aéronefs de secours et de navires.

Opération terminée en 2015

LICORNE commencée en 2002 en République de Côte d'Ivoire. La force LICORNE est remplacée depuis le 21 janvier 2015 par les Forces Françaises en Côte d'Ivoire.

LES OPINT : VIGIPIRATE et SENTINELLE

VIGIPIRATE

VIGIPIRATE est un plan gouvernemental de renforcement de la sécurité générale du pays auquel participent les armées. Il est destiné à prévenir les menaces ou à réagir face aux actions terroristes.

Créé en 1978, le plan VIGIPIRATE n'a été déclenché pour la première fois qu'en 1991 lors de la première guerre du Golfe. Ce n'est qu'à partir de 1995, suite à l'explosion d'une voiture piégée devant une école, que le plan VIGIPIRATE entre pleinement en application. Les forces armées commencent alors à prendre part de manière permanente à la sécurisation du territoire aux côtés de la gendarmerie, la police et la douane.

Depuis le 20 mars 2003, le plan établit une distinction entre les dispositifs relevant de la **posture permanente de sécurité** (dispositif permanent d'alerte prêt à être déployé en vue de la sécurité des points sensibles et lieux à forte fréquentation) d'une part, et **une échelle de niveau d'alerte fixée par le gouvernement** d'autre part.



Mars 2016

Le plan gouvernemental VIGIPIRATE a été réformé début 2014 pour prendre acte d'une menace terroriste qui se maintient durablement à un niveau élevé. Ce nouveau plan vise principalement à simplifier les niveaux d'alerte tout en les rendant plus visibles et à associer plus largement tous les acteurs concernés par la protection contre le terrorisme.

La contribution des armées au dispositif permanent terrestre VIGIPIRATE reste pour autant inchangée, que ce soit en termes d'effectifs ou de missions.

Le dispositif

– Environ 1 000 militaires des trois armées étaient engagés au titre du seul plan VIGIPIRATE (mesures permanentes du socle), en complément des forces de police et de gendarmerie.

– En complément, 1 500 militaires sont engagés pour les activités permanentes de protection du territoire (PPSA - posture permanente de sûreté aérienne, et PPSM - posture permanente de sauvegarde maritime, mais également *Harpie* - lutte contre l'orpaillage illégal, *Héphaïstos* - prévention et lutte contre les feux de forêt, et autres missions intérieures).

Les armées pourraient par ailleurs engager davantage d'effectifs et de moyens si la situation le nécessitait, sur demande des plus hautes autorités gouvernementales.

Les niveaux d'alerte

Le plan VIGIPIRATE comporte deux niveaux d'alerte, fixés par le Premier ministre pour le territoire national comme pour les français résidant à l'étranger :

- VIGILANCE (ce niveau peut être modifié en VIGILANCE RENFORCEE mais de manière limitée dans l'espace, dans le temps et / ou pour certains domaines d'activités) ;
- ALERTE ATTENTAT (pour 8 jours, mais renouvelable).

Le dispositif VIGIPIRATE n'est pas figé. Les plans évoluent et s'adaptent aux directives du ministère de l'Intérieur.



SENTINELLE

SENTINELLE englobe le dispositif VIGIPRATE. A situation exceptionnelle, dispositif exceptionnel : en janvier 2015 après les attentats de Charlie Hebdo, le lancement de l'opération SENTINELLE s'est traduit par le déploiement d'un volume sans précédent de forces terrestres sur le territoire national, notamment en Ile-de-France. Il s'agissait alors de réagir au plus vite face à la menace. Ce dispositif de protection étant appelé à durer, l'état-major des armées a décidé de prendre les dispositions matérielles visant à renforcer la qualité du soutien. Comme dans toutes les opérations, l'idée est de s'inscrire dans la durée, une fois passée la phase d'urgence. Compte tenu du peu de formations militaires dans la région parisienne, les unités désignées proviennent de tout le territoire national. (photo sentinelle)

SPECIFICITES

Pour une meilleure réactivité et assurer leur autoprotection, les militaires sont stationnés dans des enceintes militaires à proximité de leurs zones d'action. En région parisienne, ces enceintes sont essentiellement en banlieue (Satory, Monthéry, Kremlin-Bicêtre, etc.).

La composante RESERVES représente entre 3 % et 5 % de la force déployée soit environ 300 réservistes opérationnels dans la région parisienne. Ils servent soit en renforts individuels au sein des Etats-Majors, soit en unités constituées. Ils permettent incontestablement une certaine « respiration de la force ». Le bataillon de réserve d'Ile-de-

France, qui appartient organiquement à la Brigade Logistique, participe aux tours de service.

La réserve citoyenne est essentiellement utilisée pour organiser des événements en vue de mettre en valeur l'action de la Force au niveau local, ou de récolter des fonds pour le « welfare » des troupes et le soutien des blessés.

SITUATION

Le dispositif et les modes d'action ont évolué depuis six mois. Le soutien a donc dû s'adapter. En Ile-de-France, au déclenchement de l'opération, il a fallu trouver des solutions rapides permettant de « jeter » un premier dispositif, ce qui a nécessité de faire des compromis entre capacité d'hébergement et délais de transit. En conséquence, des matériels de campagne ont souvent été utilisés et continuent à l'être.

L'opération s'inscrivant dans la durée, le MINDEF a décidé la mise en œuvre avec effet rétroactif de l'AOPER (indemnité pour sujétion d'alerte opérationnelle) au taux de 5 €/jour jusqu'au grade de capitaine et la création de la « médaille de la protection militaire du territoire » avec l'agrafe SENTINELLE, tandis que le CEMA a élaborait un plan d'actions destiné à améliorer rapidement les conditions de vie des militaires.

Sur plusieurs sites en Ile-de-France, la force SENTINELLE a aussi bénéficié de bungalows modulaires équipés, permettant d'améliorer les conditions d'hébergement et donc la qualité des phases de récupération. Des modules sanitaires de campagne sont en passe d'être remplacés par des installations « en dur ». C'est le cas sur le site du fort du Kremlin-Bicêtre, mais aussi sur le camp des Loges à Saint-Germain-en-Laye, où des logements plus confortables sont désormais déployés.

Par ailleurs, un effort a été consenti pour faciliter et accompagner les temps de récupération des militaires. Ces mesures se traduisent concrètement par la mise en place sur Paris, d'un « package Sentinelle » : places

de cinéma, ticket d'entrée pour le parc aquatique Aquaboulevard, tickets restaurant d'une valeur de 20 euros, facilités pour assister à différents spectacles ou activités sportives. Comme en opérations extérieures, l'accès gratuit à Internet est également proposé dans les zones d'hébergement.

Cette évolution du soutien, qui ne fait que commencer, contribue à maintenir le moral et la disponibilité des troupes déployées en opération sur le territoire.

RÉSULTATS

La population française ressent incontestablement un grand soulagement à la vue de soldats déployés dans les rues. La délinquance de proximité semble avoir régressé et de nombreux actes de dévouement sont

imputables aux soldats en mission. Au cours des attentats de novembre 2015, les unités de service se sont déployées pour sécuriser des zones et permettre aux forces de sécurité, aux équipes de médecins et aux pompiers de Paris de remplir leur mission en toute sécurité,

Cependant, les perspectives restent incertaines sur les théâtres d'opérations extérieurs, tandis que l'insécurité sur le territoire national est toujours à un niveau élevé et on peut se poser la question non seulement de la suffisance des moyens retenus par le pouvoir politique pour assurer l'ensemble de ces missions mais aussi de la capacité des militaires à conserver leur exceptionnelle capacité opérationnelle encore longtemps.

LE COÛT DES OPÉRATIONS MILITAIRES EN 2015

Le surcoût des OPEX est l'un des sujets récurrents du bulletin de l'ANOCR depuis plusieurs années. Cependant l'année 2015 a vu un changement de dimensions dans les opérations militaires, puisque, dès le mois de janvier à la suite des attentats de Paris, les armées se sont déployées sur l'ensemble du territoire national en une véritable OPINT, dont l'occurrence n'avait pas réellement été anticipée en termes financiers, et pas plus en termes de concept opérationnel d'ailleurs.

Ainsi, les stratégies ont-ils développé le concept de la continuité dans le combat contre le terrorisme dans trois champs, à l'extérieur, aux frontières et à l'intérieur du territoire national. En effet, c'est bien le même ennemi, dont les opérations sont conçues en Irak ou en Syrie puis exécutées sur un terrain choisi par des terroristes qui ne se réclament d'aucun pays si ce n'est un

proto état islamique, qui est combattu. Il est donc compréhensible de voir le gouvernement globaliser le financement de l'ensemble des opérations OPEX – OPINT.

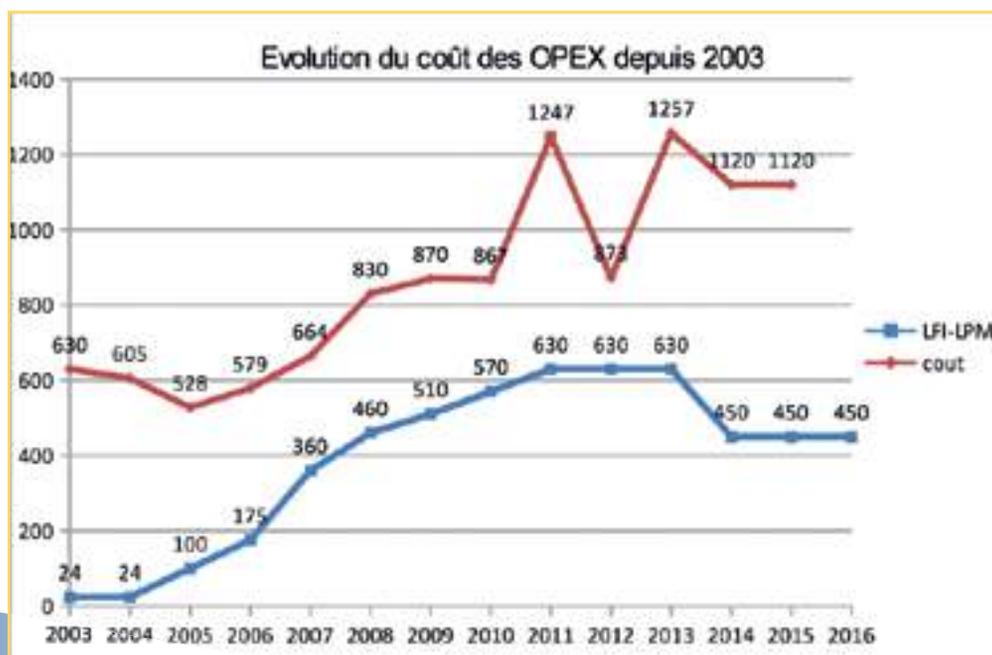
Pour 2015, la provision votée en LFI pour le coût des OPEX était restée stable à 450 M€ somme à laquelle il faut ajouter en LFR 34,7 M€ provenant de remboursements ONU et 4,7 M€ du Ministère des Affaires étrangères et du développement international en remboursement de l'opération Tamarin (lutte contre le virus EBOLA) soit au total 489,4 M€. En fin d'année, le gouvernement a fait voter un dépassement de 625 M€ pour le financement des OPEX et 170 M € pour l'opération SENTINELLE. Par ailleurs, le Ministère de la défense a participé au financement interministériel sous la forme d'annulations de crédits.

Le coût brut des OPEX en 2015 (en millions d'euros)

Pays/zones	Forces/opérations	
Côte d'Ivoire	LICORNE-CORYMBE-CALAO-ONUICI	22,0
Bande sahélo saharienne	BARKHANE-SABRE	562,6
Mali	EUTM	3,6
RCA	SANGARIS-EUFOR-RCA	155,2
Océan Indien	EUNAVFOR-ATALANTE-EPE	6,3
Liban	FINUL-DAMAN	67,5
Afghanistan	PAMIR-HERACLES MER-EPIDOTE	34,4
Kosovo	TRIDENT	2,8
Guinée *	TAMARIN	16,3
Levant	CHAMMAL	235,7
Autres		13,5
<i>Sous-total (hors moindres recettes du SSA)</i>		<i>1 119,9</i>
* Moindres recettes du SSA liées aux OPEX (hors opération « Tamarin »)		3,5
Total		1 123,4

Pour 2016, des financements supplémentaires devront être dégagés dans la mesure où SENTINELLE est pérennisée. On n'a que peu d'indication sur les suites de CHAMMAL, BARKHANE-SABRE-MINUSMA et SANGARIS-EURAMAM qui sont les plus coûteuses (respectivement 235 M€, 562 M€

et 155 M€ en 2015) si ce n'est que SANGARIS pourrait se terminer dans la mesure où les élections en Centrafrique auront été validées. Enfin les décisions présidentielles sur le gel des déflations et le renforcement de la réserve opérationnelle auront des conséquences financières certaines.



BILAN ET CONSEQUENCES POTENTIELLES

Fin 2015, au total 34 000 soldats étaient déployés en OPEX, forces de souveraineté ou de présence, et 10 000 en OPINT auxquels on peut ajouter 1500 marins chargés de la protection de nos accès maritimes et 1000 aviateurs engagés dans la posture permanente de sûreté de notre espace aérien. Durant cette année, globalement, 70 000 militaires auront participé à SENTINELLE sachant que certains auront été engagés plusieurs fois. Ces effectifs représentent un volume inédit, bien au-delà du contrat opérationnel ce qui montre à la fois l'extrême capacité de notre armée à faire face à une menace qui s'amplifie mais aussi ses limites dans la durée. Il est communément admis que SENTINELLE en déploiement maximal coûterait 1 M€ par jour en moyenne soit environ 300 M€ pour l'année 2015 financés par la Loi de Finances Rectificative (LFR) de fin 2015.

Si le financement des OPEX est lui aussi globalement couvert pour 2015, on peut néanmoins noter que l'ensemble des coûts n'est pas pris en compte. En effet, pour les matériels, et en dépit des efforts notables des chaînes de maintien en condition opérationnelle, tant étatiques qu'industrielles, les dommages de combat ne sont pas toujours réparés et petit à petit, le patrimoine des armées diminue sans perspective de remplacement à court terme compte tenu des annulations de crédits d'équipement.

FINANCES 2016

Pour 2016, alors que la LFI continue, conformément à la LPM, de programmer 450 M€ de financement des OPEX, et seulement 26 M€ pour VIGIPIRATE-SENTINELLE, l'exécutif semble ignorer que les situations en Syrie - Irak, comme en Libye et même en Ukraine, sans parler de la tension croissante entre l'Iran et l'Arabie Saoudite sont susceptibles de dégénérer de manière incontrôlable en un conflit mondial. On nous indique que la France est en guerre contre le terrorisme islamiste, mais on ne voit pas nos dirigeants et parlementaires programmer la réalisation de tous les moyens nécessaires pour la gagner, même avec une coalition.

En effet, l'élargissement possible au milieu terrestre du théâtre moyen oriental, l'ambiguïté de nos relations avec la Russie comme avec la Syrie et surtout les perspectives d'attentats sur le sol national ne semblent pas suffisamment prises en compte pour 2016 et au-delà.

Il faut noter que la LFI 2016 prévoit bien une augmentation de 1 % des crédits de paiement nécessaire à la régénération des parcs et des stocks de munitions. Elle compense ainsi en partie les annulations de crédits précédentes. Elle décide surtout d'une réduction de près de 10 % des AE d'équipements ce qui est contraire au besoin nécessaire à une réelle remontée en puissance de nos armées.

LE RÔLE DES ARMÉES SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

Par les Généraux (2s) VALÉRY et CAHUET

Les événements de 2015 ont marqué la concrétisation de la menace terroriste sur notre pays. « Nous sommes en guerre » ont déclaré les plus hautes autorités de l'Etat et vraisemblablement pour assez longtemps.

Dans le prolongement du virage de 1996, les derniers Livres blancs sur la défense et la sécurité nationale ont tourné la page d'une armée ayant une vocation propre à la défense du territoire et limité le rôle des armées sur le territoire à la fourniture d'un renfort aux forces de l'ordre pouvant aller jusqu'à 10 000 hommes. Or, ce niveau de participation est déjà atteint et ne couvre plus les besoins du pays, comme l'a souligné le Président de la République en ouvrant la réflexion sur une perspective de garde nationale et une participation accrue des réserves.



Le choix des Livres blancs sur ce sujet se trouve ainsi invalidé et appelle en urgence la définition du nouveau rôle à confier aux armées sur le territoire national.

Il convient dans cette perspective d'adopter une approche globale et prospective et de cesser de décider en réactions d'urgence, par une succession de mesures ponctuelles non coordonnées, qui ne répondent qu'imparfaitement au défi généralisé qui est lancé à notre Nation.

La finalité

- La première question à se poser sur le rôle des armées sur le territoire est de cerner le besoin auquel il doit répondre.

Lorsque les moyens organiques des services publics ne sont plus en mesure de faire face aux situations de gravité extrême que le pays peut connaître (insécurité, dysfonctionnement des services publics, déstabilisation de la société, catastrophes exceptionnelles,...) l'Etat se doit de faire appel aux armées considérées dans notre société comme l'ultime recours de la Nation.

Les missions

Les armées doivent alors être en mesure de répondre aux exigences des enjeux régaliens que sont la sécurité du territoire, le

fonctionnement des institutions, la vie de la population, les intérêts majeurs de la Nation. Elles pourront être appelées à assumer un très large éventail de missions :

- prolongement de l'action des forces de l'ordre ;
- opération militaire proprement dite ;
- contrôle de zone ;
- restauration de la confiance dans des zones qui viennent d'être victimes de d'événements traumatisants ;
- assistance à la population ;
- assistance aux services publics, ravitaillement, transport, santé, ... ;
- réponse réactive aux catastrophes de toute nature ;
- ...

Ces missions s'inscrivent dans un cadre juridique susceptible d'évoluer avec l'adoption par l'Etat de dérogations à caractère exceptionnel (état d'urgence, état de siège, ...).

Le nouveau concept de défense du territoire à promouvoir

Le Président de la République en a reconnu le besoin et a ouvert une porte à partir de laquelle doit s'élaborer ce nouveau concept. La défense du territoire reste la vocation première des armées comme l'ont souligné les responsables militaires et il convient de rappeler qu'avant 1996 elle était assumée par les armées dans des conditions satisfaisantes.

Bien évidemment, il n'est pas question d'abaisser la capacité d'action extérieure mais de lui adjoindre celle de défense du territoire.

La structure à retenir

Le concept de « garde nationale », fréquemment évoqué, traduit surtout le besoin ressenti par nombre de citoyens d'une présence de militaires qui a progressivement disparu de leur environnement.

Imaginer une « garde nationale » comme une entité indépendante des armées ne paraît pas raisonnable ; ce serait s'engager dans une usine à gaz difficile à maîtriser et

coûteuse ; ce serait continuer à enfermer les armées actuelles dans leurs seules missions d'opérations extérieures et à les éloigner de la société.

Les armées doivent pouvoir assumer les deux volets complémentaires de leur vocation de défense du territoire et d'actions extérieures.

La spécificité de la défense du territoire

Les armées interviennent en dernier ressort et principalement dans des circonstances exceptionnelles ; il est important de garder cette notion d'ultime recours dans l'image que s'en font nos concitoyens (quand rien ne va plus, il faut faire appel aux armées !).

Les forces de l'ordre (police et gendarmerie) ont pour vocation le maintien de l'ordre ; les armées ont pour vocation la survie de la population et la sauvegarde des intérêts majeurs de la Nation ; cette différence fondamentale n'interdit pas un travail en commun qui se révèle toujours très fructueux lorsque les armées ont à intervenir en prolongement des forces de l'ordre.

Les circonstances dans lesquelles les armées sont appelées à intervenir imposent que les personnels soient sous statut militaire, ce qui conforte leur appartenance aux armées régulières.



Les moyens

Pour remplir leurs missions de défense du territoire, il faut aux armées les moyens nécessaires et une préparation adaptée aux types d'engagements prévisibles.

En termes d'effectifs, l'armée d'active dispose déjà des formations présentes sur le territoire, mais l'actualité montre qu'elle devrait être sensiblement renforcée pour répondre à ses missions sur le territoire d'autant plus qu'elles auront la responsabilité de former et entraîner les nouvelles unités de réservistes.



Les réserves dont tout le monde veut un développement méritent l'élaboration d'un nouveau concept couvrant à la fois les besoins des Opex et de la défense du territoire. Les premiers pouvant faire appel aux anciens militaires volontaires, les seconds devant se fonder principalement sur de jeunes civils volontaires, formés et entraînés par l'armée d'active et intégrés pour une bonne part dans des formations régionalisées. Il faut souligner l'importance de ces réservistes et notamment de leurs cadres pour la connaissance du terrain et le renforcement du lien armée-Nation et de l'adhésion des concitoyens à la défense de leur pays.

En termes d'équipements, et puisque les Centres Mobilisateurs ont été dissous avec la fin de la conscription, il est urgent de lancer une réflexion sur l'implantation sur tout le territoire de centres opérationnels dédiés, permettant l'accueil des volontaires, le stockage, l'entretien et la distribution d'armements et de munitions, mais aussi de moyens NRBC et d'équipements plus lourds (à définir) en vue de conduite de

véritables actions militaires. Des procédures opérationnelles basées sur les outils les plus modernes seront élaborées pour non seulement lancer les alertes, mais aussi pour se déployer et coopérer efficacement avec les autorités, la police et la gendarmerie.

L'entraînement des forces appelées à intervenir sur le territoire doit être régulièrement assuré. Il repose en partie sur des exercices organisés au niveau des zones de défense et souvent pilotés par le SGDSN. Ainsi, l'exercice SEQUANA s'est-il déroulé en mars 2016 sur le thème des crues majeures de la Seine.

Les perspectives

Le challenge du retour des armées en défense du territoire peut être gagné, mais il faudra beaucoup de courage politique pour y parvenir.

Il faut souligner, en point très positif, la réaction rapide des chefs militaires qui se sont engagés à « réinvestir le territoire » et ont déjà procédé à l'aménagement de leurs organisations, au renforcement de leurs relations opérationnelles avec les autorités civiles et à la conduite d'actions concrètes sur le territoire.

Cette réactivité devrait se retrouver au niveau politique par définition d'objectifs à atteindre et octroi aux armées des moyens qui leur sont nécessaires.

Or, force est de constater, que nos élus, en charge du destin de la Nation, n'accordent pas beaucoup de temps à la restauration des capacités des forces armées..

Deux prises de position récentes au niveau du ministère de la défense sont éloquentes : d'une part, les fondamentaux du Livre blanc, qui ôtaient la vocation défense du terri-



toire aux armées sont considérés comme « inchangés », d'autre part, à propos de la « garde nationale » évoquée par le Président de la République, elle n'en est qu'« au stade des études préliminaires ».

Par ailleurs, on peut s'étonner que face à l'exigence de montée en puissance des réserves, le service civique ne participe pas à la satisfaction de ce besoin et, que même le service militaire volontaire, dont il faut saluer la création n'ait pas comme première finalité la formation de réservistes.

Manifestement, la défense n'est pas encore devenue un enjeu prioritaire dans le milieu politique et son environnement. Ce désintérêt explique que des impératifs de gestion et de recherche d'économies aient prévalu sur la finalité de la défense et entraîné des mesures néfastes pour les armées et aussi le lien armée-Nation.

Au moment où le Premier Ministre vient d'affirmer la grande probabilité de nouveaux attentats, le pays attend des décisions à la mesure de ces dangers, décisions chocs engageant l'avenir de la Nation et libérées des pesanteurs administratives.

Par manque de place, la réponse du général (2S) Jean THEVENY, membre de l'ANOCR, à l'article du général CHAUVANCY, publié dans le bulletin 464, janvier 2016, sera en lecture sur le site internet de l'association : <http://www.anocr.com>

LES CONSÉQUENCES DE LA PÉRENNISATION DE SENTINELLE

Par les Généraux (2s) VALERY et CAHUET

La décision de pérennisation de l'opération impose une vision sur le long terme car la lutte contre le terrorisme risque de durer et pourquoi pas de s'amplifier, même sur le territoire national. Le Premier Ministre a par ailleurs indiqué que de nouveaux attentats « d'ampleur » allaient se produire en Europe. En France, une commission d'enquête parlementaire fort bienvenue est en cours pour rechercher les dysfonctionnements des services de l'Etat et les éventuelles aménagements à leur apporter en urgence. Les Armées n'ont pas attendu pour procéder à un profond retour d'expérience. Le général Boutinaud, commandant de la BSPP, a produit une remarquable analyse devant le parlement et ouvert des voies d'amélioration à prendre en considération très rapidement.



Le problème est donc entre les mains des politiques qui se sont pour l'instant focalisés sur l'Etat d'Urgence et la déchéance de nationalité. Quels sont les moyens réellement prévus pour faire face à une éventuelle aggravation de la situation ?

Les victimes (tués et blessés) des attentats de janvier 2015 se chiffrent en dizaines, ceux de novembre en centaines, on peut craindre que l'ordre de grandeur de la prochaine vague soit bien plus lourd avec des pertes

« massives » sur l'ensemble du territoire national. Si en outre, la tension s'accroît dans les banlieues, sommes-nous préparés à ces événements et quelles sont les actions en cours pour y faire face ?

La Nation risque fort d'être conduite à demander à son armée des interventions dépassant le cadre de SENTINELLE : mise en œuvre des plans de défense ou de protection, sécurisation de zones, combat en zone urbanisée, assistance à la population et aux services publics, etc. Sommes-nous en mesure de répondre à ces besoins et avec quels moyens ?

A la lumière des événements récents et des perspectives d'avenir particulièrement sombres, le rôle des armées sur le territoire doit être repensé avec une volonté d'anticipation qui interdit de se cantonner au traitement des seuls problèmes du moment. Dans quelles orientations est étudiée la réponse à cette exigence et au besoin d'une nouvelle politique globale des réserves (structures, recrutement, formation, entraînement, stationnement...)?





Brèves de la Défense

Par le Commandant (H) Emmanuel Dieudonné



■ HOMMAGE

Cinq légionnaires du 2^e régiment étranger de génie sont décédés lundi 18 janvier à Valfréjus, emportés par une avalanche. Deux autres furent blessés et l'un d'entre eux succomba à ses blessures.

Les militaires effectuaient avec la 27^e brigade d'infanterie de montage un stage d'aguerrissement et de préparation aux opérations en milieu difficile.

Une cérémonie militaire s'est déroulée au 2^e régiment étranger du génie à Saint-Christol d'Albion présidé par le chef d'état-major de l'Armée de terre.

■ CONTRECARRER LA MENACE TERRORISTE SUR LE SOL NATIONAL

Point commun entre le comité contre le terrorisme de l'ONU, les Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan, la Fondation Saint-Cyr et la SNCF : La gestion de la menace terroriste sur le territoire national.

Pour contrecarrer cette menace, un centre d'expertise a été mis en place, à partir de la volonté des Ecoles de Saint-Cyr Coëtquidan (ESCC) de développer des programmes de recherche autour du thème défense-sécurité.

Initié en octobre 2013, le partenariat a vu le jour en mai dernier par la signature d'un texte commun avec l'ONU, puis en septembre 2015, la SNCF l'a rejoint. C'est donc après deux années d'effort que le centre de lutte contre le terrorisme a été officiellement lancé mi-décembre.

Résolument orienté vers des travaux de réflexion à vocation opérationnelle, le centre vise à fédérer les idées sur différents aspects (juridiques, sociologiques, etc.). Cette synergie se décline par des cycles de formation

« analyse et gestion des risques » au profit des personnels français (publics et privés). Il est prévu d'ouvrir ces formations à des fonctionnaires internationaux et à des entreprises.

Le centre a vocation à s'inscrire dans le cycle formation continue des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan, ainsi qu'à nouer des partenariats institutionnels et académiques avec des centres de recherche ou des universités disposant de compétences similaires ou complémentaires. Plus généralement d'élargir ses travaux à toute question relative à la lutte contre le terrorisme.

■ L'OPÉRATION SENTINELLE : UN ENGAGEMENT INTER-ARMÉES

Depuis janvier 2015 en fonction du jeu des relèves, ce sont 70 000 soldats qui ont été engagés. La force actuelle est constituée de 10 000 soldats dont 66 500 en Ile-de-France et 3 500 en province, auxquels il convient d'ajouter 1 500 marins qui assurent la protection des approches maritimes de la France et les 1 000 aviateurs qui assurent la posture permanente de sûreté aérienne (protection de l'espace aérien national).

■ « LES FORCES DE PRÉSENCE »

Forte de 4 000 militaires, les « forces de présence » s'appuient sur des bases en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire et Djibouti...), ainsi qu'aux Emirats arabes unis.

Ce dispositif permet de disposer de points d'appui logistiques et opérationnels facilitant le déploiement rapide de forces dans une zone de crise, d'entretenir les relations internationales militaires avec nos partenaires régionaux et d'assurer la sécurité des intérêts et des ressortissants français à l'étranger.

■ CHAMMAL : 2 500 MILITAIRES IRAKIENS FORMÉS PAR LES FORCES ARMÉES FRANÇAISES

A Bagdad, les forces françaises poursuivent leurs actions de formation au profit de la 6^e division d'infanterie et des militaires irakiens de l'ICTS (Iraqi Counter Terrorism Service). Les formations portent sur les savoir-faire spécifiques du combat d'infanterie en zone urbaine, le sauvetage au combat, la lutte contre les engins explosifs improvisés et, dans le cas de la 6^e division, le conseil sur les techniques de travail au sein d'un état-major.

■ OPÉRATION ARADOU

L'opération ARADOU conduite dans les régions de l'Aïr et du Ténéré au Nord Niger d'une durée de trois semaines avait pour objectif de renforcer les capacités des forces armées nigériennes (IFAN) pour lutter contre les groupes armés terroristes.

Cette opération de contrôle de zone a mobilisé près de 400 militaires nigériens (FAN) et français. Les capacités aériennes de la force Barkhane ont été mises à la disposition des FAN.

L'opération avait pour principal objectif de perturber les flux logistiques des GAT, afin d'entraver leur liberté d'action.

Au bilan, l'opération a permis d'intercepter 6 pick-up et de saisir de l'armement et des munitions.

■ LA PROTECTION AÉRIENNE DE LA COP 21

Le 1^{er} décembre 2015, le général Pierre de Villiers, chef d'état-major des armées (CEMA), est venu à la rencontre des militaires déployés sur une base aérienne projetée (BAP) en protection de la conférence de Paris sur le climat (COP 21), organisée au Bourget. Il était accompagné du général André Lanata, chef d'état-major de l'armée de l'air (CEMAA).

Un dispositif particulier de sûreté aérienne (DPSA) avait été déployé, afin d'assurer la protection de l'espace aérien au-dessus et aux alentours du lieu de réunion de la COP 21.

Présenté au CEMA, le dispositif avait été testé et adapté en fonction des éventuelles menaces, a expliqué le général Jean-Jacques Borel, commandant de la défense aérienne et des opérations aériennes, en tant que responsable du dispositif. Pour garantir ce DPSA, plus de 600 militaires, majoritairement des aviateurs, ont été mobilisés pendant trois semaines sur la BAP constituée pour l'occasion et co-localisée avec le site du Bourget.

■ L'OMEGA DU PARCOURS DU BLESSÉ

L'armée de terre comptabilisait, en octobre 2015, plus de cinq cents blessés psychiques en congé de longue maladie : conséquence principale des opérations extérieures menées depuis cinq ans.

Ces blessés souffrant pour la plupart de syndromes post-traumatique, inaptes au service doivent faire l'objet d'une réadaptation autant sociale que professionnelle.

Le processus de réinsertion, l'Omega du parcours du blessé, repose sur trois piliers : acquisition des outils de la reconversion, conquête et fidélisation d'entreprises et processus d'embauche par immersion. La mission conduite par la CABAT, permettra d'ici fin 2016, de définir un processus normé ayant prouvé son efficacité, afin d'être transposé à l'échelle ministérielle et adossé à un vivier de partenaires.

■ CONVENTION SSA/ONAC

Une convention entre le Service de santé des armées (SSA) et l'Office national des anciens combattants (ONAC) a été signée.

Il s'agit d'un engagement bilatéral sur l'information des blessés et des anciens combattants, ainsi que de leurs familles, pour une meilleure connaissance des établissements

destinés à les accueillir, les soigner et les accompagner.

■ GUIDE DU PARCOURS DU MILITAIRE BLESSÉ

Publié par le ministère de la Défense, il est le fruit de la collaboration de tous les acteurs impliqués dans l'accompagnement des blessés et de leurs familles.

Même si chaque acteur porte une attention constante à nos blessés militaires, il manquait un document accessible, regroupant « l'offre d'accompagnement que l'institution propose aux militaires blessés au service de la Nation ». Il comprend, également, l'offre de service des mutuelles, des assurances et des associations œuvrant au profit des militaires blessés et de leurs familles.

Il est téléchargeable en pdf sur le site de la Défense.

■ REFONTE DU CODE DES PENSIONS MILITAIRE

Le 23 décembre 2015, le secrétaire d'Etat M. Todechini a présenté au Conseil des ministres une ordonnance relative à la partie législative du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Le texte actuel très complexe comporte des dispositions juridiquement fragiles et souffre d'un défaut de cohérence d'ensemble. Le nouveau texte doit être adapté à la professionnalisation des armées et aux conséquences des opérations extérieures.

Au demeurant, le nouveau texte doit s'appliquer non seulement aux militaires en temps de guerre, mais aussi à ceux engagés dans les opérations extérieures et intérieures. Sans oublier les militaires victimes d'accidents ou de maladies imputables au service en temps de paix et à leurs ayants cause (environ 250 000 pensionnés au 1^{er} janvier 2015).

Compte tenu des événements de l'année 2015, la notion de victimes d'acte de terrorisme a également été explicitée et intégrée dans le code. Ceci conforte la loi relative à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes

à la sûreté de l'Etat du 9 septembre 1986. En l'occurrence la loi prévoit que les victimes d'actes de terrorisme bénéficient des dispositions du CPMIVG, applicable aux victimes civiles de guerre.

■ AU CONTACT : DE NOUVELLES MISSIONS POUR LE CRR-FR (CORPS DE RÉACTION RAPIDE-FRANCE)

L'année 2015 a marqué le 10^e anniversaire du Corps de réaction rapide de Lille. A cette occasion, le chef d'Etat-major de l'armée de Terre, le général Bosser, a tenu à réaffirmer la place prépondérante accordée à cet état-major dans le nouveau projet de l'armée de Terre « Au Contact ».

Dans le nouveau modèle, l'emploi traditionnel du CRR-Fr est maintenu, a affirmé le CEMAT. J'aimerais le valoriser encore plus et lui donner de nouvelles missions, précisait-il.

Le CRR-Fr garantit en effet au CEMAT de disposer d'un Etat-major déployé dans un large panel d'opérations, au profit de la France (BARKHANE, SENTINELLE), de l'OTAN (entraînements, périodes d'alertes, opérations) ou de toutes autres coalitions. La visite du général Bosser s'inscrit également dans le cadre de la nouvelle certification OTAN à laquelle travaille le CRR-Fr, pour une prise d'alerte en 2017. Enfin, le CRR-Fr arme pour un an (relève en cours) la majeure partie du PCIAT (poste de commandement interarmées de théâtre) de l'opération BARKHANE, et assure des relèves sur le PC de l'opération SENTINELLE au camp des Loges.

Le CRR-Fr représente un élément essentiel de la participation de l'armée de Terre au sein de l'OTAN.

■ CE QU'EST SCORPION

C'est une force, structurée autour de deux divisions, créées à l'été 2016, qui couvre le spectre « blindé lourd - médian - léger » de façon équilibrée.

Ce corps de la « force opérationnelle terrestre » (FOT) est le véritable « cœur opérationnel » de l'armée de Terre, capable de faire face à une menace conventionnelle ou asymétrique à l'extérieur ou à l'intérieur.

Il comprend :

– La 1^{re} division qui poursuit l'histoire de la 1^{re} brigade mécanisée (Châlons-en-Champagne) désignée par le CEMAT en 2010 pour reprendre les traditions de la 1^{re} Division Française Libre (1^{re} DFL).

– La 3^e division qui s'inscrit dans le sillage de la 3^e division d'infanterie algérienne (1943) qui s'est illustrée au cours de la Seconde Guerre mondiale sous les ordres du général de Monsabert.

Ses traditions seront ensuite reprises par la 3^e brigade légère blindée (Clermont-Ferrand), engagée en premier dans l'opération SERVAL au Mali.

Le chiffre 2 est déjà pris par la 2^e brigade blindée héritière de la 2^e division blindée créée pendant la Seconde Guerre mondiale par le général Leclerc.

■ MARINE NATIONALE / DGA PREMIER PARACHUTAGE EN MER DE L'ECUM

La DGA et la marine nationale ont réalisé avec succès le 13 janvier le premier largage aérien d'une ECUME (embarcation commando à usages multiples et embarquable), la nouvelle embarcation des commandos marine. L'essai a été réalisé en rade de Brest, à partir d'un avion de transport C130 Hercules de l'armée de l'air. Cette technique de parachutage permet le déploiement lointain de commandos en pleine mer. Elle est rendue possible grâce à un système d'interface spécifique développé dans le cadre du programme ECUME. Plusieurs essais seront réalisés en vue de la qualification de cette capacité prévue cette année.

Nouvelle embarcation semi-rigide polyvalente des commandos marine, l'ECUME représente un saut technologique et capacitaires. Entièrement interopérable avec

les nouveaux équipements majeurs de la marine, elle permet d'embarquer jusqu'à 12 commandos équipés, dans le cadre d'assauts en mer ou de raids nautiques. Elle peut être projetée près des côtes ou en haute mer. Selon la mission, l'ECUME peut mettre en œuvre des capacités de commandement, d'appui, d'assaut...

Quinze embarcations ont été commandées par la DGA.

■ SEPT HÉLIPTÈRES DE COMBAT TIGRE SUPPLÉMENTAIRES

La DGA a commandé sept hélicoptères de combat Tigre supplémentaires à Airbus Hélicoptères, qui seront livrés en 2017-2018. L'acquisition portera à terme à 67 le nombre total de ceux-ci en service.

Cet hélicoptère est capable : d'appuyer les troupes au sol, de détruire les blindées et les infrastructures terrestres ou encore d'intercepter des menaces aériennes (avions lents, hélicoptères et drones) de jour comme de nuit en évoluant en vol tactique entre les obstacles.

L'appareil est décliné en une version auto-protection (HAP) et une autre en appui-destruction (HAD) cette dernière dispose de missiles air-sol et d'une motorisation accrue.

■ LA DGA COMMANDE LE 3^e SYSTÈME REAPER

Ce 3^e système de drones, moyenne altitude longue endurance (MALE) de type Reaper, sera livrable en 2019 et le deuxième système en 2016. Le premier système livré en 2013 est actuellement utilisé de manière intensive dans la bande sahélo-saharienne dans le cadre de l'opération Barkhane.

Les drones MALE offrent une capacité majeure en termes de connaissance et d'anticipation. Ils peuvent opérer sur de larges zones, à grandes distances sur longues durées pour mener des missions de renseignement, de surveillance, de reconnaissance et de désignation d'objectifs.

L'actuelle loi de programmation militaire prévoit que l'armée de l'Air disposera, fin 2019, de quatre systèmes complets comprenant chacun trois drones.

■ ACCORD DE COOPÉRATION NEXTER-KMV

L'accord de coopération stratégique entre Nester Système et Krauss-Maffei Wegmann (KMV) a donné naissance à un leader européen de l'armement terrestre représentant un chiffre d'affaires de près de 2 milliards d'euros et 6 000 emplois.

Cette fusion confirme la volonté de la France et de l'Allemagne d'intensifier leur coopération bilatérale.

■ LA VALBONNE : MOINS 41 % D'ÉNERGIES CONSOMMÉES

La Valbonne est le deuxième site militaire d'envergure de la région sud-est à bénéficier d'une rénovation énergétique globale. Elle a permis de réduire ses énergies consommées de 41 % et 35 % des énergies utilisées seront d'origine renouvelable.

Le camp militaire de La Valbonne (01) a reçu, le jeudi 3 décembre 2015, le certificat ISO 50001, récompensant son nouveau système de management de l'énergie, déve-

loppé dans le cadre d'un contrat de performance énergétique (CPE) signé entre le service d'infrastructure de la Défense (SID) et ENGIE Cofely, filiale du groupe ENGIE.

La rénovation se solde par 700 000 euros d'économie annuelle pour un coût total 12 millions d'euros incluant l'investissement, l'exploitation et la maintenance des installations par ENGIE Cofe.

Les nouveaux équipements éco-responsables ont comme objectif de garantir une performance énergétique et une qualité de service et de confort accrues au profit de ses 3 000 personnels. Réalisés en 19 mois, les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique, conduits par le SID, ont permis de remplacer l'ancien système de chauffage au charbon, datant des années 1960, par des installations décarbonées permettant également de réduire la facture énergétique du camp.

Le camp de La Valbonne qui s'étend sur une superficie de 1 500 hectares abrite notamment le 68^e régiment d'artillerie d'Afrique (RAA), le régiment médical de l'armée de Terre, le centre de formation opérationnelle santé (CeFOS) et le centre d'instruction l'investissement, l'exploitation et la maintenance des installations.

BULLETIN D'ADHÉSION ET D'ABONNEMENT

Je soussigné(e)

Nom : _____

Prénom : _____

Grade (ou celui du conjoint) _____

Décorations : _____

Ancien combattant OUI NON (1)

Armée, Arme ou Service : _____

Date de naissance : _____

Situation de famille : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

déclare adhérer à l'ANOCR pour le soutien moral et matériel de l'état des officiers ;

déclare m'abonner au bulletin trimestriel ;

a connu l'existence de l'ANOCR par...

Signature et date :

(1) Entourer la réponse

TARIFS DES COTISATIONS ET ABONNEMENTS VOTÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015 (1)

Grade (ou grade équivalent dans les autres armées, armes et services)	OFFICIERS			CONJOINTS SURVIVANTS		
	Cotis.	Abon.	Total	Cotis.	Abon.	Total
Officier subalterne	14	10	24	7,00	5,00	12,00
Commandant	17	10	27	8,50	5,00	13,50
Lieutenant-colonel	19	10	29	9,50	5,00	14,50
Colonel	22	10	32	11,00	5,00	16,00
Général	28	10	38	14,00	5,00	19,00

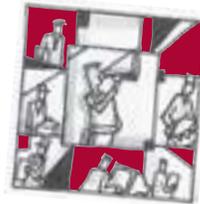
(1) Applicables jusqu'au 31 décembre 2016

Ci-joint le règlement :

Cotisation

Cotisation et abonnement

Brèves Sociales



**Par le Commandant (H)
Emmanuel Dieudonné**

■ **ABAISSEMENT DE LA CONDITION D'ÂGE POUR OBTENIR LA DEMI-PART « ANCIENS COMBATTANTS »**

L'article 4 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 (loi de finance pour 2016 JORF n°0302 du 30 décembre 2015 (page 24614) a modifié l'article 195 du code général des impôts.

Dorénavant : les anciens combattants, titulaires de la carte du combattant ou d'une pension servie en vertu des dispositions du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre peuvent prétendre à une demi-part supplémentaire de quotient familial à partir de 74 ans au lieu de 75 ans. Cette disposition est également applicable aux veuves, âgées de plus de 74 ans, des personnes mentionnées ci-dessus. (ne pas oublier de cocher la case A.C.).

■ **IMPÔT SUR LE REVENU : IL EST POSSIBLE DE DÉDUIRE LES SOMMES VERSÉES À UN ENFANT ADULTE DANS LE BESOIN**

Les parents qui aident financièrement leur enfant adulte lorsque celui-ci n'a pas assez de ressources pour subvenir à ses besoins peuvent les déduire de leur revenu imposable.

C'est ce qu'a rappelé le secrétaire d'État, auprès du ministre des Finances et des comptes publics, chargé du Budget, dans une réponse ministérielle publiée le 1^{er} septembre 2015.

En effet, les sommes versées au titre de l'obligation alimentaire en faveur d'un enfant dans le besoin, âgé de plus de vingt-cinq ans et qui ne vit plus sous le toit de ses parents

sont déductibles du revenu imposable des parents dans la limite d'un plafond fixé à :

- 5732 € pour l'imposition des revenus de 2015 ;
- 11464 € lorsque l'enfant est marié ou pacsé et que les parents justifient qu'ils participent seuls à l'entretien du ménage.

Lorsque la pension alimentaire est accordée en nature, son montant fait l'objet d'une évaluation.

De son côté, l'enfant doit déclarer les sommes reçues.

Pour être admises en déduction du revenu imposable, les sommes doivent être proportionnées aux besoins de l'enfant et aux ressources du parent. Cette appréciation s'effectue au cas par cas. En outre, les parents doivent apporter la preuve de la situation de besoin de leur enfant et du versement de la pension, y compris lorsqu'elle est accordée en nature.

Publié le 19 janvier 2016 - Direction de l'information légale et administrative du Premier ministre (Service-Public.fr)

■ **PERTE D'AUTONOMIE : VERS UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES**

La loi concernant l'adaptation de la société au vieillissement a été publiée au Journal officiel du mardi 29 décembre 2015. Le texte réforme l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) à domicile. Ceci afin d'aider les personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie à payer les frais d'intervention des aides à domicile. La réforme revalorise le nombre d'heure d'aide et allège la participation financière des bénéficiaires (le ticket modérateur), voire l'annule pour les personnes touchant l'allocation personnalisée de solidarité aux personnes âgées (Aspa).

En outre, la loi crée un statut spécifique pour les proches qui aident les personnes dépendantes : les époux, les partenaires pacés, les parents et toutes personnes entretenant un lien étroit et stable avec la personne concernée. Ceux-ci pourront se voir accorder un « droit au répit » qui consistera soit à accueillir momentanément la personne dépendante dans une structure, soit à attribuer des heures d'aide supplémentaires, ces aides pouvant aller jusqu'à 500 € par an.

Pour les personnes âgées n'étant plus en mesure de rester chez elles, la loi renforce les obligations d'information sur les prix pratiqués dans les maisons de retraite des secteurs publics, associatifs et privés commerciaux. Les prix des hébergements devront correspondre à un même socle de prestation pour faciliter la comparaison entre les différents établissements.

■ MAISONS DE RETRAITE : DES GARANTIES SUR LES TARIFS DES PRESTATIONS

Deux décrets publiés au Journal officiel du 31 décembre 2015 apportent un certain nombre de précisions sur les tarifs d'hébergement en maisons de retraite.

■ DÉCRET N° 2015-1868 DU 30 DÉCEMBRE 2015 : SOCLE MINIMAL DE PRESTATIONS EN EHPAD

Ce texte qui entre en vigueur le 1^{er} juillet 2016 fixe la liste des prestations minimales d'hébergement (socle minimal de prestations) délivrées par les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) :

- accueil hôtelier (mise à disposition d'une chambre individuelle ou double, accès à une salle de bain comprenant a minima un lavabo, une douche et des toilettes, éclairage, chauffage, entretien et nettoyage, accès à la télévision, à la téléphonie et à internet...)
- restauration (accès à un service de restauration, fourniture de trois repas, d'un goûter et d'une collation nocturne) ;

- blanchissage (fourniture du linge de lit et de toilette) ;
- animation et vie sociale (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement) ;
- administration générale (frais de rendez-vous, état des lieux, document de liaison avec la famille, contrat de séjour...).

Les tarifs communiqués par ces établissements devront inclure toutes ces prestations, l'ensemble de ces tarifs devant être accessibles en ligne d'ici la fin de l'année sur le site www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

■ DÉCRET N° 2015-1873 DU 30 DÉCEMBRE 2015 : PRIX DES PRESTATIONS D'HÉBERGEMENT DANS LES EHPAD NON HABILITÉS À L'AIDE SOCIALE

Ce décret entré en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 définit le taux maximal d'évolution annuelle des prix des prestations dans les EHPAD non habilités à l'aide sociale. Ce taux est calculé en prenant en compte, de façon égale, l'évolution des charges des gestionnaires et l'évolution des pensions de base.

■ UNE RÉAFFIRMATION DES DROITS ET LIBERTÉS DES PERSONNES ÂGÉES

Les personnes âgées résidant dans des établissements médico-sociaux ou faisant appel à un service médico-social auront désormais la possibilité de désigner une **personne de confiance** dans le cas où elles rencontreraient des difficultés dans la compréhension de leurs droits. La désignation de la **personne de confiance** était jusqu'alors uniquement réservée aux personnes hospitalisées.

La loi renforce également la procédure d'acceptation du contrat de séjour au moment de sa signature à l'entrée en maison de retraite, permettant de mieux s'assurer du consentement de la personne accueillie, de la connaissance et de la compréhension de ses droits.

Enfin, des actions de communication pour faire connaître le **mandat de protection future** qui permet d'anticiper sa perte d'autonomie et organiser à l'avance sa propre protection, seront mises en place.

■ CRÉATION DU CENTRE NATIONAL DES SOINS PALLIATIFS ET DE FIN DE VIE

Le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie procédant de la fusion de l'Observatoire national de la fin de vie (ONFV) et du Centre National de Ressources Soins Palliatif, a été créé pour une durée de cinq ans par décret du 5 janvier 2015 (JO du 6 janvier 2016)

Sa mission est d'étudier la réalité de la fin de vie et des soins palliatifs en France, mais pas uniquement. Il sera aussi chargé du suivi des politiques publiques et de la communication grand public. Au demeurant, une grande campagne de communication portant sur les soins palliatifs et les directives anticipées est prévue d'ici à la fin de l'année. Elle sera dotée d'un million d'euros.

Au total, le Centre national des soins palliatifs et de la fin de vie recevra une enveloppe de 1,2 million d'euro les trois premières années, ce qui correspond au budget de fonctionnement des deux précédentes entités.

■ UN ANIMAL DE COMPAGNIE N'EST PAS UNE CHOSE

Un animal de compagnie n'est pas une chose et de ce fait n'est pas toujours remplaçable. C'est ce que vient de juger la Cour de cassation le 9 décembre 2015.

Quelques mois après la vente d'un chiot, il a été décelé chez lui des troubles graves de la vision. L'acheteur a donc demandé au vendeur la prise en charge du coût de l'intervention chirurgicale nécessaire pour éviter que le chien ne devienne aveugle.

Refus de l'éleveur qui fit valoir qu'aux yeux de la loi le vendeur pouvait imposer le remplacement du bien plutôt que la réparation, lorsque celle-ci avait un coût disproportionné

(ici 2 400 €) par rapport à la valeur du bien vendu (ici 800 €). En conséquence, il se proposait de rembourser à l'acquéreur le prix d'achat du chiot.

La justice n'a pas suivi l'argumentation du vendeur. La Cour de cassation a considéré que le chien était un être vivant, unique et irremplaçable. Un animal de compagnie destiné à recevoir l'affection de son maître, sans aucune vocation économique et qu'en l'occurrence son remplacement était impossible. Le vendeur a donc dû verser à l'acquéreur la somme de 2 400 €.

*Par le colonel (H)
Pierre MERCIER (ANOCR)*

■ PENSION DE RÉVERSION

Il existe un imprimé officiel appelé **EPR 30**, lequel imprimé permet à une veuve de demander, et de percevoir dans les plus brefs délais, la **pension de réversion**. Cet imprimé doit être détenu, et pré-rempli, par l'adhérent, de son vivant.

*Par le colonel (H)
Michel BRUNET*

Administrateur de l'ANOCR, président de la commission sociale

■ EHPAD

Comparer les prix d'hébergement des Ehpad bientôt plus simple.

Des tarifs comparables, définis par la loi, disponibles sur un site officiel.

Les familles qui recherchent un hébergement pour une personne en perte d'autonomie devraient enfin y voir plus clair. Les deux premiers décrets d'application de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement vont enfin leur permettre de comparer les prix des Ehpad.

1) Tarifs comparables

Premier décret

La loi garantit aux personnes hébergées en Ehpad un « socle minimal » de prestations

comprenant une liste de services que chaque établissement devra assurer en matière d'hébergement (accueil hôtelier, restauration, blanchissage, animation vie sociale, administration générale). Désormais, le tarif de chaque établissement doit inclure ces prestations. Les prix annoncés deviennent donc plus facilement comparables.

En pratique, des comparaisons seront possibles sur le site www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr.

Tous les tarifs des établissements y seront affichés courant 2016. Ce site renseigne déjà les résidents sur les aides possibles. Ils peuvent aussi y calculer le montant qui restera à leur à charge.

II) Revalorisations encadrées

Le second décret encadre le prix des prestations d'hébergement dans les Ehpad non habilités à l'aide sociale. Il définit les règles de la revalorisation annuelle des prix d'hébergement.

Comment trouver un hébergement pour quelques jours? Une maison de retraite? Un service à domicile? Un nouveau site répond aux préoccupations des aidants.

A 85 ans, une personne sur cinq est en perte d'autonomie et nécessite une aide, un service ou une prise en charge. Plus de 4 millions de Français aident régulièrement un de leurs proches âgés, dans les tâches de la vie quotidienne, financièrement ou par un soutien moral. Ces aidants disposent désormais d'un nouveau portail internet pour les épauler : pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Développé en partenariat avec la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ce site ambitionne de répondre à chaque situation au travers de sept rubriques :

- vivre à domicile ;
- vivre ailleurs temporairement ;
- choisir un hébergement ;
- bénéficier d'aides ;
- exercer ses droits ;
- aider un proche ;

– à qui s'adresser.

Cette dernière rubrique permet de faire le lien avec les interlocuteurs de proximité (professionnels de l'aide et du soin, caisses de retraites, associations...) Et pour ceux qui souhaitent une entrée en matière concrète : [des questions/rép](#)

III) Annuaire des établissements et Calculette

31. Un annuaire recense les coordonnées de plus de 10 000 établissements et services s'adressant aux personnes âgées : points d'informations locaux, établissements d'hébergement, unités de soins de longue durée, services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Chacun pourra trouver la solution qui lui convient.

32. Une calculette permet d'estimer le montant du reste-à-charge à payer chaque mois, après déduction de l'Apa et des aides au logement pour un hébergement en Ehpad.

Pour faire une simulation, il faut au préalable avoir sélectionné un établissement dans l'annuaire et connaître les tarifs par jour qui y sont pratiqués : tarif hébergement et montant des tarifs dépendance Gir 1-2 / Gir 3-4 et Gir 5-6. Comment obtenir ces tarifs ? Le personnel de l'établissement pourra vous les communiquer par téléphone ou par mail (coordonnées dans l'annuaire). À noter : certains conseils départementaux proposent des annuaires comportant les tarifs des Ehpad du département. Pour consulter l'annuaire de votre département, cliquez sur : pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Point important : cet outil ne prend pas en compte l'aide sociale à l'hébergement qui peut, dans certaines situations, être attribuée par le conseil départemental.

Une plateforme téléphonique d'information est également ouverte du lundi au vendredi, de 9h à 18h, au **0 820 10 39 39** (0,15 d'euros la minute), afin de répondre aux questions de ceux qui n'ont pas accès à internet ou qui souhaitent un contact direct.

■ LA « CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION » (COG) DE LA CNMSS

Au cours de la précédente convention 2011-2014, la CNMSS s'est attachée à améliorer la qualité de service rendu à ses affiliés, à initier des actions spécifiques de prévention et à développer une action sanitaire et sociale volontariste. Elle a également assuré avec efficacité la reprise de l'activité des soins médicaux gratuits et a œuvré au développement de synergies entre les partenaires de l'Union nationale des régimes spéciaux (UNRS).

En accord avec ses trois ministères de tutelle (affaires sociales, finances et défense), la CNMSS inscrit son plan d'action pour la période 2015-2018 dans la continuité de la stratégie mise en œuvre sur la dernière COG.

La **gestion du risque santé** représente le premier axe de cette nouvelle COG. Consciente de l'enjeu majeur que constitue une meilleure connaissance des risques en santé et leur prévention afin d'en réduire les coûts, la CNMSS a choisi de diversifier, simplifier et mieux adapter ses services aux besoins spécifiques des militaires, de leur famille et des retraités. Il est à noter que les nombreuses actions de prévention en santé mises en œuvre par la CNMSS et sa politique d'action sanitaire et sociale volontariste, participent au maintien en condition opérationnelle des militaires d'active. Ainsi, les services déployés par la CNMSS, mais aussi son expertise à travers son système informationnel développé et son savoir-faire, lui confèrent une place centrale dans le tissu médico-social de la Défense.

Par ailleurs, la CNMSS est attachée au maintien du niveau de **performance de sa relation client** en agissant sur la simplification et l'accessibilité élargie de l'information. Des actions spécifiques permettront une prise en charge adaptée des assurés en situation de fragilité (santé, économique, sociale...) afin de lutter contre les inégalités sociales.

Dans le respect des politiques publiques, la CNMSS s'engage en termes de **réduction du déficit public** et de **diminution des coûts de l'assurance maladie**. Ainsi, elle accentuera l'effort de dématérialisation des échanges internes et externes et consolidera sa responsabilité sociale des organisations (RSO), tant en matière de performance sociale en s'inscrivant notamment dans une démarche active de promotion de la qualité de vie au travail (QVT) qu'en matière de performance environnementale à travers des programmes d'optimisation énergétique des bâtiments ou encore d'optimisation de l'utilisation des surfaces.

Enfin, la CNMSS va consolider la gestion de ses **missions déléguées** par l'Etat en apportant son savoir-faire professionnel dans de nouveaux champs d'intervention et en visant une efficacité accrue.

Elle s'efforcera également de développer son rôle de **régime référent** auprès des autres régimes spéciaux en expertisant les domaines pour lesquels elle pourra les soutenir.

■ L'ASSOCIATION JEAN LACHENAUD

Par le colonel (er) André BOIS

administrateur, représentant l'ANOCR au sein de Lachenaud

Liminaire : lors du dernier conseil d'administration, le 12 janvier, à l'occasion de l'intervention du colonel André Bois, représentant de l'ANOCR au Conseil d'administration de Lachenaud, il lui a été demandé de faire un « papier » pour recadrer tout le monde.

■ L'ASSOCIATION JEAN LACHENAUD, UNE ACTIVITÉ MAL CONNUE AU SEIN DE L'ANOCR

L'ANOCR est membre fondateur de l'association Jean Lachenaud

1) De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre d'une Délégation de service public, l'association Jean Lachenaud (AJL) a pour objet de contribuer au développement

de la politique et des actions en matière sanitaire et sociale en faveur des militaires, anciens militaires, personnels civils de la défense et leurs familles. Elle exploite trois établissements sanitaires et médico-sociaux dont le propriétaire est la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) qui, juridiquement n'a pas pouvoir de gestion. L'AJL est une association privée à but non lucratif dont le siège est à Toulon 247 avenue Jacques Cartier 83090 Toulon Cedex 9. Tél. 04 94 16 96 40

2) Quelle est la composition du conseil d'administration de l'AJL ?

- L'État (ministère de la défense)
- La CNMSS
- L'AGPM (association générale de prévoyance militaire)
- Le GMPA (groupement militaire de prévoyance des armées)
- La mutuelle des sapeurs-pompiers de Paris
- L'ANOCR

3) Quels sont les établissements de santé concernés ?

– « Le DIVIT » à Ploemeur - 18 rue du Divit - 56274 Ploemeur - Tél. 02 97 87 30 00

– « La Martinière » à Saclay - chemin de la Martinière - 91400 Saclay - Tél. 01 69 33 67 67

– « Jean Lachenaud » à Fréjus - 374 avenue Jean Lachenaud - 83600 Fréjus - Tél. 04 94 17 68 00

4) Quelles sont les capacités d'hébergement ?

Chaque établissement, d'une capacité de 120 lits, dispose :

- d'un EPHAD (établissement pour personnes âgées dépendantes), habilité à l'aide sociale ;
- d'un centre de soins de suite et de réadaptation (SSR) à vocation gériatrique.

Des travaux d'extension sont :

- soit en cours d'achèvement (Fréjus : + 28 lits) ;
- soit sur le point de commencer (La Martinière : + 50 lits) ;
- soit en projet (Le Divit : + 10 lits à vocation de soins palliatifs).

5) Quelle est la population concernée ?

Les établissements sont ouverts à tous mais une priorité est réservée aux militaires, anciens militaires, aux personnels civils de la défense et à leurs ayants droit.

Il suffit de contacter l'établissement choisi et de présenter un certificat médical justificatif pour être hébergé.

6) Conclusion

Les trois établissements, gérés par l'AJL offrent des soins de qualité dans un environnement hôtelier, très agréable le plus souvent. Ils sont certifiés par la Haute autorité de la santé et sont, toujours en tête du classement par la presse nationale.

En exerçant cette responsabilité, l'ANOCR est fidèle à sa vocation et à son engagement de venir en aide à ses adhérents d'abord et aux ressortissants de la Défense.



NOMINATION

M^{me} Anne-Sophie Avé, a été nommée directeur des ressources humaines du ministère de la Défense en remplacement de la démission du contrôleur général des armées Jacques Feytis.

Ancienne élève de l'ENA, ex-conseillère sociale au cabinet du ministre de la Défense, Anne-Sophie Avé, administratrice civile hors classe est directrice des ressources humaines du ministère de la Défense (DRH-MD).

Rattachée au secrétariat général pour l'administration (SGA), la DRH-MD élabore la politique générale de ressources humaines du ministère de la Défense pour l'ensemble du personnel militaire et civil, et met en oeuvre le dialogue social et la concertation.

Dans un contexte de rénovation de la gouvernance RH, la DRH-MD exerce depuis 2015 une autorité fonctionnelle renforcée en coordonnant les services gestionnaires de personnel – armées, directions et services – afin d'améliorer la performance collective et d'assurer la maîtrise de la masse salariale.



UN CADRE TRÈS SPÉCIAL

Par Jean-Louis FIFRE

Cet ouvrage relate les nombreuses rencontres effectuées par l'auteur pendant près de quarante années de carrière militaire.

De tout près ou à travers des dossiers, il croisa des Présidents de la République, Mitterrand, Chirac ; des ministres, Mauroy, Richard, Bourges, Le Theule, Henu, MAM ; des personnages « historiques », Papon, Mata Hari, les bourreaux d'Oradour-sur-Glane, Boudarel, le bourreau des prisonniers français des camps viets mais aussi les sovié-

tiques et les Vopos lorsque le mur de Berlin était encore présent et bien solide. Sans oublier, dans un registre plus ludique, Louis de Funès et les gendarmes de Saint-Tropez...

L'auteur, colonel à la retraite, a commencé sa carrière comme militaire appelé de 2^e classe. Il a pu et su profiter de l'ascenseur social offert par les armées. Officier du cadre spécial, il a exercé de nombreuses fonctions en état-major, au cabinet du ministre de la défense puis au sein de la direction du service national. Chef de corps du bureau du service national de Lyon, puis chef d'état-major de la DSN, il a servi en administration centrale comme chef de bureau, sous-directeur puis adjoint au directeur. Cette vie militaire fut marquée par de multiples rencontres aussi insolites que diverses. Ce sont quarante années à cheval sur la fracture de la fin du service national...

Edilivre - 175 bd A. France - 93200 Saint-Denis - 175 bd Anatole France - 93200 Saint-Denis - Tél. 01 41 62 14 40 - e-mail : client@edilivre.com



TOUT CE QU'IL NE FAUT PAS DIRE

In sécurité, justice : un général de gendarmerie ose la vérité

Par le général Bertrand SOUBELET

Le pouvoir politique est-il capable d'entendre la vérité ? Sanctionné pour avoir alerté les pouvoirs publics, le Général Soubelet analyse avec lucidité les différents maux dont souffre la machine étatique. Il y a urgence à agir !

« Le 18 décembre 2013, ma vie a basculé.

Moi, Bertrand Soubelet, général de corps d'armée, directeur des Opérations et de l'Emploi de la gendarmerie, j'ai été écarté pour avoir dit la vérité : la sécurité dans notre pays n'est pas assurée comme elle le devrait.

Que s'est-il passé ? Au Palais-Bourbon, devant les députés, ce jour-là, j'ai expliqué, en toute franchise, les difficultés que rencontre la gendarmerie : six mille emplois supprimés, une procédure trop complexe, une justice sans moyens, des délinquants dans la nature malgré l'engagement des gendarmes et des magistrats, des coupables mieux considérés que les victimes. Pour avoir fait ce constat, le Premier ministre a demandé ma tête.

Je ne peux m'empêcher de penser aux attentats de janvier et au carnage de novembre 2015. C'est le résultat de plus de trente ans de mollesse dans la lutte contre l'insécurité.

Des pressions ont été exercées sur moi pour me faire quitter la gendarmerie qui a été ma vie pendant trente-cinq ans. Désormais personne ne peut m'opposer un pseudo devoir de réserve. D'ou ce livre.

Mon diagnostic est simple : la sécurité est l'affaire de tous. Il est temps de réagir, grand temps. Il y a urgence. Notre société est en danger. Jamais le danger n'a été aussi menaçant.

Je ne fais pas de polémique, je ne roule pas pour un parti politique. Simplement, j'alerte.

Parce que j'aime mon pays. »

Bertrand Soubelet

Editions Plon - 12, avenue d'Italie - 75627 Paris Cedex 13
Tél. 01 44 16 09 00 - site web : <http://www.plon.fr>

ÊTES-VOUS SOUS INFLUENCE ?

LUDOVIC FRANÇOIS et ROMAIN ZERBIB (DIR)

INFLUENTIA est le premier ouvrage entièrement dédié au décryptage des stratégies d'influence (relations publiques, lobbying, publicité, gestion de crise, communication politique, etc.).

Les organisations, qu'elles soient politiques ou économiques, évoluent au sein d'un environnement de plus en plus instable et complexe dans lequel, pour se développer, elles doivent provoquer des attitudes favorables.

Quelles armes, outils et méthodes utilisent-elles pour maintenir leur position, influencer sur les marchés et façonner l'opinion ? Comment orientent-elles les comportements des élus, des citoyens et des consommateurs ? Comment imposent-elles des idées et des convictions ?

Au-delà des questions techniques, l'ouvrage s'intéresse également aux problématiques éthiques que soulève l'omniprésence des professionnels de l'influence dans notre société ultra médiatisée.

INFLUENTIA réunit les plus grands experts sur le sujet et lève le voile sur cet aspect souvent méconnu de la mondialisation.

Editions Lavauzelle - B.P. 8 - 87350 Panazol



L'ISLAM À LA LUMIÈRE DE LA FOI CHRÉTIENNE

Par Henri de Saint-Bon

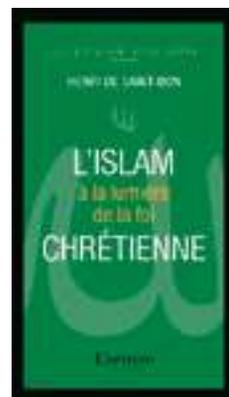
La France compte aujourd'hui près de huit millions de personnes de culture musulmane, et l'islam devient peu à peu en Europe la première religion par le nombre de ses fidèles.

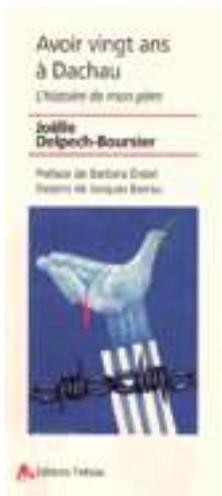
En méconnaître les fondements, la nature et le contenu est devenu inacceptable. Dans ce contexte où trop de chrétiens ne savent pas situer ce qui constitue l'essentiel du christianisme par rapport à l'islam, Henri de Saint-Bon s'attache à mettre en évidence et en parallèle les spécificités propres à chacune de ces deux religions. Cela est d'autant plus nécessaire que l'islam utilise souvent les mêmes mots doctrinaux que le christianisme (miséricorde, révélation, tradition, aumône, prière, jeûne, etc.), mais avec des contenus divergents. Quelles différences existe-t-il entre l'Église et l'Oumma ? En quoi l'ijtihad musulman se distingue-t-il de l'interprétation biblique ? Les figures d'Abraham, Marie et Jésus correspondent-elles vraiment à celles d'Ibrahim, Maryam et Issa ?

Ce livre, enrichi d'un lexique des mots propres au catholicisme et à l'islam et d'un tableau récapitulatif après chaque chapitre, est un outil précieux pour les chrétiens et les musulmans soucieux d'un indispensable dialogue entre eux, mais également pour les non-croyants.

Né au Maroc, ancien officier de l'armée de terre et consultant en organisation et ressources humaines, notamment en Afrique, Henri de Saint-Bon a publié Le christianisme oriental dans tous ses états (Le Livre ouvert, 2014) et, avec Saad Khiari, Catholique/musulman : je te connais, moi non plus (F.-X. de Guibert, 2006).

Editions Salvator - 103 rue Notre Dame des Champs-75006 PARIS - Tél. 01 53 10 38 38 - e-mail : contact@editions-salvator.com





AVOIR VINGT ANS À DACHAU

L'histoire de mon père

Par Joëlle DELPECH-BOURSIER

C'est le récit poignant « sur la captivité de mon père » écrit Joëlle. Son papa André Delpech est un résistant quercinois, arrêté par la Gestapo à Cahors le 17 mai 1944, suite à une dénonciation, puis déporté, dans le « fameux » train de la mort du 2 juillet 1944, au camp de la mort lente de Dachau, dans un des kommandos les plus durs de la vallée du Neckar en Allemagne.

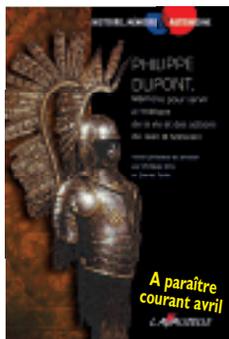
L'historienne Barbara Distel, spécialiste du camp de concentration de Dachau, notera dans sa préface : « André Delpech était un homme réservé qui parlait rarement de lui-même... Il raconta le suicide d'un ami qui avait soudain abandonné tout espoir et s'était fait abattre par un garde SS, l'assassinat d'un détenu... J'ai moi-même eu la chance d'être témoin de

ces moments-là et ces récits brefs mais impressionnants se sont profondément ancrés dans ma mémoire. » Sa fille Joëlle Delpech-Boursier nous permet de découvrir le parcours de son papa, pour le lecteur elle fait revivre avec force et détails l'enfer et l'humiliation que ce jeune résistant a vécus et subis dans ce camp de la mort lente aux côtés de ses compagnons d'infortune. Car les Stocks qu'ils étaient devenus devaient disparaître en ne laissant nulle trace. Pour André Delpech ses vingt ans seront fêtés sous les coups et l'ignominie de la barbarie du nazisme sur l'Appelplatz de l'horreur, il y répondra en restant un homme debout.

Ce témoignage est un remarquable travail, un hommage au verbe résister, un devoir de mémoire. Ce livre magistral est porté par une enfant d'un déporté résistant qui certes n'a pas connu la guerre mais qui a hérité de cette tragédie la grandeur de résister et à rester homme. Ces valeurs à transmettre nous aident pour que nos enfants se réalisent citoyens.

L'ouvrage se termine sur une série de dessins réalisés au camp de Dachau par l'artiste Jacques Barrau, une œuvre d'une humaine et saisissante émotion qui donne une force et une pulsion à ce chant si doux d'une enfant pour son père.

Editions Tirésias - Hall 1 - 21 rue Letort - 75018 Paris - Tél. 01 42 23 47 27 - e-mail : contact@editionstiresias.com



PHILIPPE DUPONT

Mémoire pour servir à l'histoire de la vie et des actions de Jean III Sobieski

Philippe Roy et Daniel Tolle

Philippe Le Masson Dupont naquit au moins quelques années avant 1650. Il arriva en 1671 en Pologne où il servit dans l'armée sous le commandement de Jean Sobieski, lors des campagnes de 1673-1676. Dupont était également présent à Vienne en 1683. Après la levée du siège de Vienne, il remplit des fonctions de commandement lors de batailles contre les Turcs ; il se présentait

comme « ingénieur en chef de l'artillerie ». En 1687, il fut envoyé, pour négocier avec les Turcs à Kamieniec-Podolski, visite dont il profita pour noter le détail des fortifications. Ensuite, Dupont remplit plusieurs missions diplomatiques pour le compte du roi de Pologne. Rentré en France après la mort du roi il prit connaissance des Anecdotes de Pologne ou mémoires secrets du règne de Jean III Sobieski publiées en 1699 dues à François-Paulin Dalayrac qu'il considéra comme erronées et diffamatoires. C'est pour corriger ce texte qu'il rédigea son Mémoire resté manuscrit jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

Editions Lavauzelle - B.P. 8 - 87350 Panazol

LA BATAILLE DE STONNE

Mai 1940 - Un choc frontal durant la campagne de France

Jean-Paul AUTANT

La bataille de Stonne relate l'histoire des soldats français qui stoppèrent une avancée de l'offensive allemande dans la zone pré-ardennaise du sud de Sedan, à partir du 14 mai 1940.

Cet ouvrage tend à combler une grave lacune en faisant la lumière sur un épisode de la campagne de France complètement ignorée des Français d'aujourd'hui. Il prend ainsi le contre-pied des idées reçues et prouve de manière éloquentes la bravoure et la combativité de ces soldats face à plusieurs divisions ennemies qui se relayèrent et se coordonnèrent pour tenter de percer ici la ligne de front. Terribles combats, parmi les plus acharnés de toute cette période de la guerre, ils étaient surnommés par les Allemands le « Verdun de 1940 ».

En retraçant, jour après jour, les affrontements, La bataille de Stonne décrit en détail les enjeux, les unités engagées de part et d'autre, les actions déclenchées et leur impact sur l'adversaire.

Le livre achevé, le lecteur aura pris pleinement conscience de la véritable dimension de ces luttes qui, malgré leur ampleur meurtrière, ne purent repousser la longue nuit qui recouvrit la France. Mais il aura reconnu la juste place des défenseurs de Stonne, celle de l'honneur.

Editions Lavauzelle - B.P. 8 - 87350 Panazol



UN MONDE EN PAIX

Une utopie réaliste ?

Général Jean Cot

Avec une conviction communicative, le général Jean Cot proclame dans cet ouvrage sa foi en une utopie aussi vieille que la guerre : la paix du monde. La guerre, dit-il, n'est pas une fatalité mais un mode aberrant de résolution des tensions inévitables, voire nécessaires. Elle ne résulte pas de réactions en chaîne incontrôlables mais, le plus souvent, de la volonté délibérée de « fauteurs de guerres » qu'il faut identifier, dénoncer, condamner. L'auteur démontre aussi que ces nouveaux types de conflits appellent une réforme profonde des institutions chargées de faire régner la paix dans le monde, Organisation des Nations unies en tête, un changement radical de la politique extérieure des Etats-Unis, et un plus grand rayonnement politique de l'Europe. Il dit enfin l'espérance que suscite la cohorte toujours plus nombreuse des hommes et des femmes qui cultivent et transmettent une véritable culture de paix.

Ce livre est une version largement réactualisée de Parier pour la paix, du même auteur, publié en 2006.

L'auteur, Jean Cot, est général d'armées. Il commandait la première armée française lorsqu'il a été placé à la tête de la Forpronu en juillet 1993. Rappelé en France à la demande de M. Boutros-Ghali, en mars 1994, il a démissionné à son retour. Depuis il a enseigné à l'université de Reims, il donne de nombreuses conférences et édite des ouvrages et des articles, en particulier sur les questions de défense et de paix.

Editions Charles Léopold Mayer - 38 rue Saint-Sabin - 75011 Paris - Tél. 01 43 14 75 75 - e-mail : diffusion@eclm.fr



DEVOIR DE MÉMOIRE

Lors de l'assemblée générale 2015, dans le cadre des travaux de la commission Mémoire, pour faire connaître et valoriser les actions mémorielles menées par les groupements, il avait été proposé que ces derniers rendent compte de leurs actions sous la forme d'un petit article (photo accompagnée d'un texte) à paraître dans la rubrique « *Courrier des groupements* » du bulletin trimestriel.

Cette proposition reste d'actualité et c'est avec plaisir que la rédaction du bulletin publiera les articles.

A LYON

Au titre de l'ANOCR les actions mémorielles sont faites dans le cadre de la FARAC (Fédération des Amicales Régimentaires d'Anciens Combattants) qui en assure les activités. Le pdt de l'ANOCR du Lyonnais fait partie du CA de la FARAC.

A titre plus personnel (promo ESM 66-68 « Maréchal Juin », je participe à la cérémonie annuelle du souvenir au monument du Corps Expéditionnaire Français en Italie, organisée par la Mairie de Lyon 8^e.

Colonel Jacky SIMONNET



Mars 2016

A MARSEILLE

La Ste BARBE 2015

Texte rédigé et lu par le secrétaire de l'association – Lt-col ROHAERT Daniel – devant le monument aux morts situé à proximité de l'église du Sacré Cœur à AVIGNON devant une soixantaine de participants, le 28 novembre 2015.

Mes chers camarades et amis, on peut se poser la question de savoir le pourquoi de la présence de ce modeste monument au milieu de cette place, monument érigé en 1949 à la mémoire des soldats de la 1^{re} Armée et des Forces Françaises Libres de la guerre 39/45.

En quelques mots faisons un peu d'histoire et souvenons nous, il y a plus de 70 ans, depuis le 11 novembre 1942, les avignonnais et les vauclusiens comme l'ensemble des habitants de la zone Sud connaissent l'occupation allemande et traversaient une longue période de deuils et de privations. Le 15 août 1944, deux mois après le débarquement de Normandie, alors qu'Avignon vient de subir les terribles bombardements aériens par les alliés, bombardements ayant pour but de détruire l'infrastructure ferroviaire et les ponts sur le Rhône, avec malheureusement pour effet de nombreuses victimes civiles, plus de 600 morts, 800 blessés, plusieurs milliers de sinistrés ici même là où nous sommes dans ce quartier de la Rotonde. Comme l'a rappelé notre aumônier, le Père Bruno Jolet, au cours de la messe ce matin, de l'église du Sacré Cœur, seul le dôme est encore debout ainsi que l'abside et le maître autel, le 15 Août 1944 donc la 1^{re} Armée aux ordres du Général De Lattre de Tassigny,

aux côtés des américains, débarquait en force sur les côtes de Provence, dans la région de Saint-Tropez. Une armée, articulée en 3 divisions, composée de tirailleurs, zouaves, goumiers, tabors, spahis, chasseurs d'Afrique, sapeurs Africains, français de métropole, pieds noirs, tous animés d'une farouche volonté de libérer la France par le sud. Pendant que tour à tour Draguignan, Toulon, Marseille étaient libérés, la 1^{re} division blindée, la 1^{re} DB, remontait la vallée du Rhône en direction d'Avignon. Dans la nuit du 24 au 25 août, des éléments appartenant au 2^e régiment de Spahis Algériens, avec l'aide des sapeurs du Génie, franchissaient la Durance par des gués aménagés près du pont détruit de Rognonas, et pénétraient dans Avignon. C'est la libération le 26 août 1944, le Général de Lattre de Tassigny passe en revue les troupes rassemblées sur la place de l'horloge, et vient saluer une foule avignonnaise, meurtrie mais en liesse, tout à la joie de retrouver la liberté.

Voilà pourquoi c'est ici sur cette place baptisée Place de la 1^{re} Armée Rhin et Danube, dans ce quartier en grande partie détruit en 1944, que fut érigé ce monument à la mémoire des soldats qui ont libéré Avignon. Il y a 70 ans, toute la France était unie derrière ces soldats de toutes origines. Souhaitons qu'il en soit de même aujourd'hui.

Nous allons maintenant déposer 2 gerbes et observer une minute de silence. Une gerbe de l'association des anciens du Génie, une gerbe de l'amicale Rhin et Danube.

Notre ancien par l'âge, l'adjudant chef Maurice HENRY, a vécu cette période. Agé de 17/18 ans en 1944, jeune résistant, il est arrêté par la Gestapo, il est incarcéré à MONTLUC libéré, jeune volontaire, il s'engage dans l'armée. Secrétaire de l'amicale Rhin et Danube, il est venu ce matin avec son drapeau.

Jean-François TEYSSONNIERES



COURRIER DES GROUPEMENTS

GROUPEMENT CALVADOS/MANCHE



L'assemblée générale du groupement Calvados-Manche de l'ANOCR s'est tenue le 8 octobre 2015, à Arromanches-les-bains (Calvados), dans la salle des fêtes aimablement prêtée par la municipalité, en présence du général Didier Simon, président du groupement Maine-et-Loire, chargé de mission « reconversion » au conseil d'administration de l'ANOCR.

A 10h00, le colonel Simonnet ouvre la séance en exprimant ses remerciements et souhaits de bienvenue aux participants. Il remercie le colonel Gérard Legout pour l'accueil qu'il nous a réservé et pour son investissement dans la préparation de cet évènement essentiel, dans cette charmante localité devenue célèbre comme étant un des lieux historiques du débarquement de Normandie, par la construction du port artificiel qui permet les premiers déchargements à partir du 14 juin 1944. Il salue les nouveaux membres présents, le Lcl Gérard Jaulin, le capitaine de corvette Alain Mauger et présente le déroulement de la journée. Un moment de recueillement est observé en mémoire des membres qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée générale : madame Yvonne Hummel, madame Antoinette Jean, le colonel Michel Mazrou et des soldats décédés en opérations extérieures.

Le quorum étant atteint à 70 %, l'assemblée générale est déclarée ouverte par le président qui présente ensuite le rapport moral et financier. La parole est ensuite donnée au colonel André Hummel, vérificateur aux comptes, qui fait son compte rendu et propose de donner quitus au trésorier, sans aucune réserve. Les rapports moraux et financiers sont adoptés à l'unanimité.

La présentation du volet activités de l'année écoulée permet de constater la bonne santé du groupement. Parmi les pro-

positions pour 2016, la visite du musée de l'armée de l'air est retenue par l'ensemble des adhérents. Elle se fera en collaboration avec d'autres associations.

Le président donne ensuite des informations sur les actions menées au niveau du siège : la gouvernance des retraités militaires, le dialogue social, l'instance de gestion des retraités militaires (CPRM) et les aides aux blessés. Une information sur les fonctionnalités du système d'exploitation Windows 10 est proposée aux adhérents. Celle-ci se déroulera en novembre à Caen et Saint-Lô.

Dans le cadre du déroulement de l'assemblée générale, trois thèmes fixant la feuille de route pour l'année à venir ont été abordés. D'une part la reliance présentée par le Lcl Jean Margueret, vice-président chargé de ce domaine qui a fait le bilan de l'année écoulée. Un appel est lancé afin de pourvoir le secteur Manche-centre d'un correspondant reliance et renforcer les secteurs comportant de nombreux adhérents. Les attributions de la commission sociale au niveau du siège sont évoquées et plus particulièrement le volet « allocations d'entraide » pouvant déboucher sur des aides financières.

Le deuxième thème abordait le concept d'aide à la reconversion avec la mission d'aide à la reconversion de l'ANOCR (MARA) dont un point précis a été fait par le général Didier Simon, suivi d'un témoignage du Lcl Gérard Jaulin, référent reconversion du groupement.

Le dernier thème portait sur un projet de développement avec la création d'un groupement Normandie. Présenté par le Lcl Gérard Monnier, vice-président, la première étape comportant une consultation des adhérents du groupement 14/50, avec la prise en compte des avis, a été validée à l'unanimité.

Pour la clôture de l'assemblée générale, le groupement a accueilli les autorités civiles et militaires parmi lesquelles madame Laurence Béguin, sous-préfète de Bayeux, Patrick Jardin, maire d'Arromanches, le colonel Benoît Trochu et le commissaire en chef Patrick Henry, délégués militaires départementaux du Calvados et de la Manche, le Lcl Hervé Le Cam, représentant le colonel, commandant la région de Gendarmerie de Basse-Normandie, messieurs Franck Leconte et Thomas Pouty, directeurs de l'ONAC VG du Calvados et de la Manche ainsi que les présidents de l'UNC et de l'ARM du Calvados.

En leur présence, le colonel Simonnet remet au nom de

l'amiral, une lettre de félicitations au commandant Brigitte Eliard, aux lieutenants-colonels Jean Margueret et Gérard Monnier. Il présente ensuite les objectifs définis au cours de l'assemblée générale afin d'élargir en 2016 le champ d'intervention dans les domaines de l'accompagnement, de l'aide à la reconversion et sur le projet de développement. Pour le premier, la reliance reste au cœur de notre action et la lutte contre la solitude notre priorité. Pour l'aide à la reconversion, le principe d'un partenariat a été arrêté avec l'antenne Défense mobilité de Cherbourg par la mise en place d'un réseau de parrainage armé par des officiers en retraite des deux départements. Enfin, le troisième objectif va saisir l'opportunité d'une Normandie réunifiée pour proposer la création d'un groupement Normandie, sachant qu'actuellement l'Eure et la Seine maritime ne disposent pas de structure et que l'Orne est rattachée au groupement de la Sarthe.

Avant de conclure, le président rappelait l'attachement du groupement au lien intergénérationnel et au développement de la culture de l'engagement, par une sensibilisation à la défense qui s'inscrit dans le parcours citoyen de notre jeunesse. Il se matérialise par le soutien à l'association « Westlake Brothers Souvenir », composée et animée par des jeunes du lycée Victor Lépine de Caen. Cette association, perpétuant le devoir de mémoire envers les Canadiens morts pour la France, est présidée par un de ses professeurs, monsieur Christophe Collet, à qui le colonel Simonnet donnait la parole. Dans son témoignage sur le déroulement du voyage au Canada effectué en août 2015, avec 30 jeunes, il a remercié l'ANOCR pour la subvention accordée.

C'est au restaurant « Au 6 juin » que les membres du groupement et leurs invités se retrouvaient pour un déjeuner convivial et sympathique, très apprécié de tous. La journée s'est achevée par la visite du musée du débarquement d'Arromanches.



GROUPEMENT CHARENTE

CONFERENCE ANNUELLE

du 18 novembre 2015

Comme chaque année, le Groupement CHARENTE a organisé sa conférence et a retenu un thème un peu particulier « d'Angoulême à Alexandrie, Jean-Victor Besson-Bey (1781-1837) » par Jacques BAUDET, Historien. C'est l'histoire singulière d'un Angoumois, un homme de mer, officier de marine, un fidèle et vaillant marin de l'Empereur (1781-1820) qui devient Vice-amiral et Major général d'Egypte au service de Mehmet Ali de 1821 à 1837.

Entre autres, quel plaisir de rappeler pour les Charentais que l'expédition de l'obélisque du temple de Louqsor offert en cadeau à la France par l'Egypte a été confiée en juillet 1831 au commandement du Capitaine de corvette Jean-Baptiste Verninac de Saint-Maur (1794-1875), neveu du peintre Eugène Delacroix, résidant à partir de 1812 au Maine-de-Boixe en Charente, accompagné de l'Ingénieur de marine Lebas et de plusieurs officiers de marine dont celui qui a été plus tard l'amiral Charles Jaurès, oncle de Jean Jaurès, propriétaire d'Hurtebise à Dirac en Charente, ancien élève comme ses camarades du collège royal de la Marine à Angoulême. C'est tout de même à Jean-Victor Besson-Bey



que l'on demande de trouver l'appareil pour abattre sans heurts l'obélisque, monolithe de 23 mètres de haut et d'un poids de 250 tonnes ; Jean-Victor Besson-Bey, Jean-Baptiste Verninac de Saint-Maur, Charles Jaurès, voilà trois officiers de marine ayant un lien avec Angoulême et la Charente dans cette fameuse expédition. L'obélisque est arrivé à Paris par la Seine en 1834 mais il a fallu attendre 1836 pour que le monolithe soit érigé sur la place de la Concorde.

Cette conférence a largement satisfait le petit nombre de présents pour lesquels Jacques BAUDET a beaucoup de respect et d'admiration ; il garde un excellent souvenir de cette réunion et a écrit qu'il a rencontré des « gens de qualité » comme on disait au XVII^e siècle.

M. Jacques BAUDET a eu la délicatesse de faire parvenir son texte pour le remettre à ceux qui ne se déplacent plus à cause de leur grand

âge, de la maladie ou de leur handicap.

Un très grand merci M. Jacques BAUDET.

GALETTE des rois 2016

Le Groupement Charente, avec plus d'une trentaine de personnes, s'est retrouvé, pour la « traditionnelle galette des rois » le jeudi 28 janvier 2016 au restaurant « Les Ombrages » à Vibrac.

Ce même jour, le Groupement a augmenté son effectif en accueillant « un jeune adhérent » tout juste retraité le Lieutenant François RISPAL, fils du Colonel Pierre RISPAL bien connu de tous et fidèle adhérent au groupement.

Bienvenue au Lieutenant François RISPAL.

Toutes et tous ont apprécié cet après-midi de retrouvailles, de relations d'amitié et de solidarité, de convivialité en passant un moment entre amis.



GROUPEMENT DES DEUX SÈVRES

VŒUX DE L'ANOCR 79 A L'HÔTEL DE COMMANDEMENT DE L'ENSOA

(Accueil par le Général de Brigade Guy Rochet)

Le Général (2s) Schuller, président ANOCR 79 remettant un souvenir au Général Rochet, commandant l'ENSOA en remerciement de son accueil.

Bien chers amis

Ayant été l'an passé parmi les plus sages,
 Vous aurez droit ce jour à un double message...
 Le premier vous informe de la proche arrivée de mon héritier...
 Au bout des quinze années de bonheur passées à vous présider,
 Il faut que j'assume âge et santé, et rendre mon tablier...
 Je ne doute pas un instant que mon excellent successeur
 Saura vous prendre en charge avec beaucoup de cœur...
 Je vous remercie toutes et tous, en tous cas,
 De ne m'avoir jamais causé le moindre tracas...
 A l'ANOCR, point de primaire,
 Car j'ai rencontré un volontaire...
 Pour ne rien vous cacher, je prévois l'avènement,
 Pour la prochaine Assemblée, du Général Descamps...
 Merci Jacques de bien vouloir prendre la relève,
 Je ne te laisserai en compte que de brillants élèves...

Mon second message évoquera l'ère funeste que nous avons traversée...

2015, horrible Année quittée sans regrets, on ne peut plus marquée
 Par la multiplication de périls en tous genres, trop souvent occultés...

Chaude cette année l'aura été par des écarts météo jusqu'alors tempérés...
 Chaude elle le fut également, bouleversée par des drames sidérants,
 Allant d'attentats meurtriers à l'afflux incessant des migrants...
 Chaude elle nous est apparue lors des conflits larvés ou déclarés,
 Qui se poursuivent encore en Afrique, en Europe, en Ukraine, en Crimée...
 Brûlante elle s'est révélée, de pire en pire, à tous nos braves Soldats,
 Partout désormais engagés autant sur notre sol qu'au pays des Mollahs...
 Chaude et amère elle restera pour nous qui ressentons la nation divisée
 Par des choix erronés en milieux politiques, économiques, financiers....

Alors, soudain un vertige me prend...
Ne risque-t-on pas l'embrassement ?

Dans notre pays surpris, désorienté, une vraie guerre semble enfin déclarée...
Mais notre Ennemi, sournois de par sa nature, demeure insaisissable, dispersé...
En tous lieux, partout et nulle part, il choisit de mourir plutôt que de se rendre,
Et, si l'on croit l'avoir tué, comme un mauvais génie, il renaît de ses cendres...
Mal identifié, pervers, agissant dans l'ombre, il frappe où et quand il veut,
Poussant la barbarie à achever quiconque au couteau ou sous déluge de feu..
Pourquoi, conscients du danger, n'avons-nous su en temps voulu dire « non »
A ce déchaînement de haine, toujours en expansion, qui dépasse toute raison ?
Car au-delà de la France toujours qui vient d'être durement frappée,
C'est dans le monde entier que l'on se sent désormais menacés...

2016, on peut l'espérer, devrait être pour la Nation « Année de Vérité »,
Si l'on fait enfin preuve, en tous domaines, d'une ferme réactivité,
Si, rejetant nos basses compromissions, nous décidons enfin de résister,
A ceux qui promettent, qui courtisent, qui menacent, et nous forcent à plier...
Il est temps de ne plus céder à la repentance et d'éviter de montrer notre peur,
Pour affirmer notre Détermination, imposer notre Volonté, retrouver plus de « Grandeur » !
Déjà, et enfin reconnus pour leur mérite et leur engagement désintéressé,
Gendarmes et policiers, tous nos personnels interarmées, sont très justement honorés...
Nous les Anciens et Retraités devons les soutenir avec confiance et fermeté,
Pour qu'ils aient du succès dans leur dure et noble mission de nous protéger...

Dans ces prochaines années, reprenons-nous, choisissons bien !...
Il y va de l'avenir de tous, des plus Jeunes aux plus Anciens...
Mon vœu le plus cher en ce début d'année où nous restons perplexes,
Est que nous gardions la tête haute, fiers de nos valeurs, avec le bon réflexe
D'aider à rétablir le calme, et de rester tous unis dans l'honneur et la fraternité...
Nos familles, nos enfants, pourront ainsi revivre ensemble en toute sérénité...

A vous toutes et à vous tous ici présents, à ceux malheureusement en ce jour empêchés,
J'adresse mes vœux les plus sincères pour une bien meilleure Année...
Et vous invite, sans façon à partager le verre et notre déjeuner de l'Amitié...

*Général (2S) Claude SCHULLER
Président du Groupement ANOCR des Deux-Sèvres*



GROUPEMENT VENDÉE

Le 11 septembre 2015, (coïncidence, c'est la date anniversaire de l'attentat du Trade Center de New-York, en 2001) une partie des adhérents du groupement ANOCR de Vendée s'est rassemblée à la maison des Anciens combattants du département, pour écouter un conférencier, en vacances vendéennes : **le Colonel (er) Henri de Saint BON**, venu nous parler d'un thème de grande actualité : « **L'Islam... qu'il a présenté en comparaison avec le Christianisme.** »



Il a pu expliquer la différence entre ces deux religions dans leur nature et dans leur contenu. Certes utilisant les mêmes mots ou les mêmes expressions, mais dans un sens doctrinal profondément divergent. L'orateur, dans un exposé d'une bonne heure, nous a montré que le Coran : la loi islamique civilo-divine, enferme ses adeptes dans une démocratie impossible, alors que le

Christianisme, de nature différente, sépare le temporel du spirituel. L'Islam est fait de composantes religieuse, légale, politique, économique et militaire. C'est un mode de vie complet.

Moment d'approfondissement de nos connaissances, d'ouverture réciproque, particulièrement passionnant qui s'est conclu par un verre de l'amitié ou chacun y est allé de son avis sur cette religion incontestablement fataliste et figée. Sujet passionnant, voire brûlant que cet exposé : « **L'Islam**, à la

lumière de la foi chrétienne ». Les membres du groupement présents qui ont bien voulu faire le déplacement afin d'écouter ce camarade retraité, grand connaisseur du Maghreb et très imprégné de la religion musulmane, ne l'ont pas regretté. Et, en qualité d'auteur, il a dédié quelques ouvrages !

(Voir la bibliographie du bulletin).



Autre moment fort du groupement en cette fin d'année : Un repas convivial, à l'approche de Noël, pour les Veuves. Bien que toutes invitées, malgré une organisation de covoiturage en place, un faible nombre avait répondu à l'invitation invoquant l'âge avancé, la faiblesse physique ou encore la période climatique inadéquate. Pourtant, le bureau avait cherché à réaliser un moment de rupture de leur isolement habituel, et un temps d'échange sur leurs difficultés ainsi que sur les problèmes qu'elles ressentent.

Deux adhérents masculins, de l'agglomération des Sables d'Olonne, également seuls étaient parmi nous, pour ce moment de partage et de bonne humeur engendrée.

A noter, la présence de Mme BARREAU, épouse du colonel décédé en 2014, et ex-président du groupement pendant 17 années.

GROUPEMENT DE LA VIENNE

Sortie à Loudun pour 37 adhérent(e)s

Mardi 22 septembre, conduits par le Général Bernard Fouquet, président du groupement, les adhérents étaient conviés à découvrir la contrée la plus septentrionale du département, aux confins de l'Anjou et de la Touraine. Ville historique, Loudun s'étend autour d'une colline fortifiée, où s'est développé un patrimoine civil et religieux. En 1206, le Loudunais est rattaché à la couronne de France par Philippe Auguste. La ville connaît en particulier les heurts entre catholiques et protestants. Elle compte 10 000 habitants au XVII^e siècle. L'un d'eux, Isaac de Razilly, est à l'origine avec Menou d'Aulnay, de la fondation de l'Acadie. 1628 marque une dure épreuve : l'ordre, exécuté au-delà du désir royal par Richelieu, de démolir le château. La révocation de l'Edit de Nantes et le départ des protestants marquent le déclin de la cité. Elle ne comptera plus que 5 000 habitants au XIX^e siècle, pour un peu plus de 7 000 de nos jours.



Au cours de la visite de la maison de Théophraste Renaudot.

Après un parcours de 55 km au départ de Poitiers, les participants ont été accueillis autour d'un café dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville par M. Joël Dazas, maire de Loudun et président de la communauté de communes du Pays loudunais (CCPL). Après un court déplacement pédestre, ils ont rejoint le musée dédié à l'illustre Théophraste Renaudot, médecin du roi Louis XIII et fondateur de nombreuses institutions françaises, comme la première Gazette ou le Mont de Piété.

Trois heures de visite au cours desquelles Loudun se dévoile

Après un déjeuner dans l'un des restaurants du centre, les visiteurs ont découvert les collections de Louis Charbonneau-Lassay, avant un commentaire sur la porte du Martray, qui vient de bénéficier d'une importante réhabilitation. La visite de l'église Saint-Hilaire du Martray, remarquablement restaurée, a permis à chacun de découvrir le plus grand vitrail du diocèse du Poitou. Un dernier effort vers la ville

haute a permis au groupe de rejoindre le jardin d'inspiration médiévale, au pied de la Tour carrée. La construction de ce donjon haut de trente sept mètres est attribuée à Foulques III Nerra, comte d'Anjou au XI^e siècle. Il fera l'objet d'un chantier de réhabilitation en quatre phases, sous la conduite de l'architecte en chef des monuments historiques, pour un montant estimé à 2 500 000 euros, dont 629 422 euros à charge de la ville. Après une visite de la collégiale Sainte-Croix, ancienne église de style roman, servant d'écrin à des expositions d'art contemporain et à des concerts, les visiteurs ont quitté la ville vers 16h45, en direction de la capitale régionale ou du sud de la Vienne.

Rendez-vous est pris pour une visite ultérieure de la cité créée de toutes pièces aux abords de son château, par Jean, Armand du Plessis, cardinal de Richelieu. Cette ville close se situe en Indre-et-Loire, à 20 km de Loudun. Sous Richelieu, elle se situait en Poitou et abritait le grenier à sel de cette dernière...



Les adhérents du groupement devant le vitrail de l'église Saint-Hilaire du Martray.

NÉCROLOGIE

03. Allier Lieutenant-colonel Bruno de **Garidel**, le 12 janvier 2016. Colonel rené Georges, le 23 janvier 2016.

11. Aude Colonel Henri **Mootz**, le 5 février 2016.

13. (04.05.20.84) Groupement interdépartemental de Marseille. Colonel Michel **Thevenot**, le 19 juillet 2015. Capitaine Joseph **Alfonsi**, le 14 octobre 2015. Médecin-colonel Jean-Marie **Ruette**, le 30 septembre 2015. Colonel Claude **Vinciguerra**, le 6 novembre 2014. Commandant Bernadette Roueire, le 2 novembre 2015. Commandant Marcel **Davin**, le 4 avril 2015. Lieutenant-colonel Gilbert **Bois**, le 22 décembre 2015. M^{me} Denise **André**, veuve du lieutenant-colonel, le 22 janvier 2016. Commandant Fernand **Colombo**, le 22 janvier 2016. Colonel Michel de **Miscault**, le 16 juin 2015. M^{me} Paule **François**, veuve du capitaine, en janvier 2016. M^{me} Marie **Henry**, veuve du capitaine de frégate, le 7 décembre 2015. Colonel André **Louvigné**, en janvier 2016. M^{me} Jacqueline **Vaicbourdt**, en janvier 2016. M^{me} Simone **Pochard**, veuve du commandant, le 7 février 2016. Mr Georges **Bonacorsi**, fils du commandant, en janvier 2016. Commandant **Pelletier**, le 22 février 2016.

14 - 50 Calvados - Normandie. Colonel Michel **Mazrou**, le 7 septembre 2015. Général Philippe **Boidot**, le 9 octobre 2015.

18. Cher. M^{me} Jeannine **Raymond**, veuve du commandant, le 24 décembre 2015. Colonel Jacques **Bistour**, le 28 décembre 2015.

22. Cotes d'Armor. Capitaine Louis **Le Floch**, le 30 novembre 2015. M^{me} Lucienne **Le Nabour**, veuve du commandant, le 27 décembre 2015.

25. Franche-Comté. Capitaine François **Touzé**, le 23 décembre 2015. Lieutenant-colonel Raymond **Petry**, le 18 janvier 2016. Lieutenant-colonel Jacques Bevalot, le 23 février 2016.

30. Gard. Colonel Claude **Coacolo**, en juin 2014. Lieutenant-colonel Claude **Morandini**, le 9 octobre 2014. M^{me} Gabrielle **Lussiaud**, épouse du lieutenant-colonel, le 10 octobre 2014. M^{me} Henriette **Bails**, veuve du capitaine, le 12 novembre 2014. Ingénieur en chef de 1^{cl} Elie **Bataille**, le 9 février 2015. Général de corps d'armée Pierre **Morisot**, le 9 février 2015. M^{me} Yolande **Perlongo**, épouse du capitaine, le 15 février 2015. Lieutenant-colonel Gaston **Duffo**, le 19 avril 2015. Capitaine François **Dunaud**, fils du colonel J-Marie Dunaud, le 4 mai 2015. Capitaine Robert **Mamecier**, le 7 mai 2015. M^{me} M.-Louise **Lecornu**, veuve du général, le 14 mai 2015. Lieutenant-colonel Edouard **Durand**, le 24 mai 2015. Lieutenant-colonel Jean **Sauvage**, le 2 jui, 2015. M^{me} Colette **Carbonne**,

épouse du général, le 4 juin 2015. Colonel Hugues **Tribut**, le 7 juillet 2015. Commandant Henri **Simon**, le 31 août 2015. Lieutenant Mohamed **Khalifa**, le 14 septembre 2015. M^{me} Jeanne **Landou**, veuve du commandant, le 26 septembre 2015. Commandant Henri **Touzard**, le 13 décembre 2015. M^{me} Yolande **Kieffer**, veuve du capitaine, le 16 décembre 2015. Colonel Michel **Chaillet**, le 28 décembre 2015. Colonel Yves **Cayssials**, le 11 janvier 2016. M^{me} Liliane **Duguier**, épouse du commandant, le 14 janvier 2016. Lieutenant-colonel Marc **Meyruey**, le 21 janvier 2016.

31. Haute Garonne. M^{me} Odette **Aubert**, veuve du capitaine, le 3 octobre 2015. M^{me} Mireille **Bellamy**, veuve du commandant, le 28 octobre 2015. Colonel Albert **Clamou**, le 7 janvier 2016. M^{me} Marthe **Dubois**, veuve du général, le 31 octobre 2015. Lieutenant-colonel Raymond **Dufieux**, le 1 janvier 2016. Lieutenant-colonel Guy **Klepper**, le 21 février 2015. Capitaine Elie **Magnin**, le 1 janvier 2011. Colonel Maxime **Scot**, le 6 juin 2015. M^{me} M.-Madeleine **Vergez-Vicat**, le 3 mars 2015.

35. Ille et Vilaine. Lieutenant-colonel André **Cohen**, en mai 2015. Lieutenant-colonel Pierre **Bonnard**, le 5 juin 2015. Lieutenant-colonel Louis **Rabardel**, le 25 septembre 2015. Chef d'escadrons Jean **Daguzan**, le 16 novembre 2015. Médecin en chef Alfred, **Hervé de Sigalony**, le 19 février 2016.

44. Loire Atlantique. M^{me} Jane **Jouvin**, veuve du lieutenant-colonel, le 17 février 2015. M^{me} M.-Louise **Gloanec**, veuve du commandant, le 1^{er} décembre 2015. Commandant Maurice **Nosley**, le 5 décembre 2015. M^{me} Louise **Hervieu**, veuve du général, le 22 décembre 2016. Lieutenant-colonel Michel **Dessale**, le 5 janvier 2016.

49. Maine-et-Loire. Capitaine de frégate Emile **Dagorn**, le 2 mars 2016. Colonel Xavier **Pages**, le 25 février 2016.

59. Nord-Pas-de-Calais - Somme. Capitaine Lucien **Baudin**, le 9 janvier 2016. Lieutenant-colonel Jean-Marie **Lemire**, le 24 janvier 2016. Commandant André **Scheer**, le 3 février 2016. Capitaine Mohamed **Mokeddem**, le 5 février 2016.

63. Puy de Dôme Lieutenant-colonel Robert **Garet**, le 6 avril 2015.

64-40. Béarn et Soule. Capitaine de corvette Henri **Dissac**, le 30 janvier 2015. M^{me} Julie **Deneyron**, le 4 février 2015. M^{me} Marguerite **Trocme**, le 17 février 2015. M^{me} Nicole **Soissong**, le 9 avril 2015. Capitaine Louis **Barrouilhet**, en juin 2015. Lieutenant-colonel Claude **Colonna**, le 1 septembre 2015. Lieutenant-colonel Marcel **Gramond**, le 4 octobre 2015. Chef de bataillon Paul **Saint-Marc**, le 30 décembre 2015.

M^{me} **Miolant**, veuve du colonel, en janvier 2016. M^{me} **Glas**, veuve du général, e, janvier 2016. Colonel Charles **Chevalle-reau**, le 17 février 2016.

65. Hautes-Pyrénées. M^{me} Marie **Lasceres**, veuve du commandant, le 26 décembre 2015.

66. Pyrénées-Orientales. Colonel Georges **Pages**, le 1 octobre 2015. Lieutenant-colonel Daniel **Blanc**, le 12 septembre 2015. Lieutenant-colonel Alex **Berigny**, le 21 septembre 2015.

69. Lyonnais. Colonel Bernard **Cotte**, le 26 novembre 2015. Capitaine Maximin **Bruchet**, le 14 janvier 2016. M^{me} Christiane **Aleman**, épouse du commandant, le 23 janvier 2016. M^{me} Eliane **Duchez**, épouse du colonel, le 16 octobre 2015. M^{me} Micheline Clouet, épouse du colonel, en aout 2015.

74. Haute-Savoie. M^{me} Simone **Arragain**, veuve du commandant, le 25 décembre 2015. Général Charles **Morel**, le 30 décembre 2015. M^{me} M.-France **Queleennec**, veuve du colonel, le 1^{er} mai 2015.

75. Paris. Lieutenant-colonel Joseph-Marie **Celestine**, le 8 novembre 2015. Médecin en chef des services HC François **Cleret**, en avril 2014. Ingénieur général de 1^{cl} Jean **Garagnon**, le 2 janvier 2016. M^{me} Micheline **Linon**, épouse du médecin général inspecteur, le 6 février 2015. Lieutenant-colonel Claude **Ribette**, le 10 juin 2015. M^{me} Madeleine **Poitier**, veuve du commandant, le 20 janvier 2016.

79. Les Deux Sèvres. M^{me} Jeanne **Demange**, veuve du général, le 21 janvier 2016.

83. Var. M^{me} Marthe-Christiane **Laubreton**, veuve de l'ingénieur en chef, le 5 janvier 2015. Colonel Albert **Chamouton**, le 21 aout 2015. Lieutenant-colonel René **Destelle**, le 16 octobre 2015. M^{me} Anne **Petit**, veuve du lieutenant de vaisseau, le 24 décembre 2015. Capitaine Jacques **Germain**, le 17 décembre 2015. M^{me} Edith de **Chazeaux**, épouse du capitaine de vaisseau, le 12 janvier 2016. Médecin en chef Bernard **Taillefer**, le 19 février 2016.

85. Vendée. Colonel Jean **Simon**, le 28 mars 2015. M^{me} **Fievere**, épouse du colonel, le 15 avril 2015.

Lieutenant-colonel Etienne **Henry**, le 10 octobre 2015.

86. Vienne. Capitaine René **Ranoux**, le 22 février 2016.

89. Yonne. Commandant Paul-André **Haybrard**, le 9 février 2016.

99 (12-27-76-58-60-40-étranger - Polynésie). Général Jacques **Kolly**, le 30 octobre 2015. M^{me} Jeanne **Auriol**, veuve du lieutenant-colonel, le 12 décembre 2015. Lieutenant-colonel Jacques **Travart**, le 12 octobre 2015.

Communiqué du DGGN, Général D. FAVIER face aux attaques syndicats police

La gendarmerie a été récemment mise en cause par des syndicats de police pour son positionnement dans le dispositif de sécurité intérieure de notre pays. Conformément aux règles déontologiques que nous nous sommes fixées et qui seront reprises dans l'éditorial de la prochaine revue par notre président national le général de division (2s) Pierre DURIEUX, les Amis de la Gendarmerie n'alimentent aucune polémique dans leur communication. Pour autant, nous tenons à dire que nous partageons pleinement la vision du directeur général de la gendarmerie nationale, le général d'armée Denis FAVIER, lorsqu'il affirme que la gendarmerie entend occuper sa place, rien que sa place, mais toute sa place dans le dispositif de sécurité intérieure de notre pays. Vous trouverez ci-après son intervention.

INTERVENTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA GENDARMERIE NATIONALE, LE GÉNÉRAL D'ARMÉE DENIS FAVIER. JANVIER 2016.

« Nous sommes dans une période qui réclame sérénité et réflexion. Pour autant, certains tentent de nous faire vaciller en nous critiquant, en distillant des informations fausses ou sans mise en perspective, en donnant des leçons... Je trouve que ces manœuvres constituent, paradoxalement, un bon signal sur le positionnement de notre maison. Fait-on peur à ce point ? Que craignent ces détracteurs ? La seule volonté de la gendarmerie est de déployer toutes ses compétences pour assurer la sécurité de notre Pays, et, dans cet esprit, d'occuper sa place, rien que sa place, mais toute sa place.

Bien sûr, je peux comprendre que certaines critiques vous apparaissent comme insupportables. Qu'elles ne reflètent pas votre mobilisation quotidienne, sur le terrain, en liaison avec l'ensemble des acteurs de la sécurité et des secours. Un engagement tourné vers un objectif unique et essentiel : protéger nos concitoyens.

Avant d'être directeur général, je suis gendarme. Les propos qui vous ont blessés m'ont donc aussi touché, par ce qu'ils contiennent de sous-entendus et surtout, de contre-vérités. En étant gendarme, je suis au service de mon Pays, de la population, des lois. J'ai pensé qu'une polémique entre deux grandes forces de sécurité, quelques semaines après les attentats qui ont frappé la France, serait un luxe dérisoire et peut-être indécent. Qu'elle ne rendrait pas justice à l'excellent travail qui se fait entre nos unités sur le terrain.

En tant que premier des gendarmes, je considère que mon rôle est clair : maintenir le cap en poursuivant notre engagement. Je refuse d'emprunter le chemin vers lequel on tente grossièrement de nous conduire : aller à la polémique et fragiliser notre cohésion. Notre esprit de corps est un bien précieux. Il repose sur des valeurs fortes.

Le sens de mon action, depuis bientôt trois années à votre tête, est d'optimiser les atouts de la gendarmerie et des 125 000 hommes et femmes - actives et réserves - qui la servent avec détermination. Ma posture est dynamique et portée par l'intérêt général : avancer, innover, proposer et nous engager avec conviction dans les opérations. C'est grâce à nos réussites opérationnelles que nous obtenons la considération de nos concitoyens. C'est grâce à nos réussites opérationnelles que nous démontrons chaque jour la pertinence de notre institution, de nos choix tactiques et stratégiques. C'est grâce à nos réussites opérationnelles que nous pouvons tirer des retours d'expérience qui nous conduisent à accroître l'efficacité de nos dispositifs, de notre doctrine. C'est grâce à nos réussites opérationnelles que nous parvenons à peser sur les dossiers qui touchent notre maison. Je sais que le rythme d'emploi est soutenu sur le terrain. Mais grâce à votre engagement, je peux porter nos positions avec force et conviction.

2016 s'engage sous le signe de l'action et des opérations, nous serons au rendez-vous. Nous allons serrer les rangs et nous concentrer sur ce qui constitue le sens de notre engagement : garantir la sécurité de nos concitoyens ! La gendarmerie n'est pas un acteur mineur de la sécurité intérieure. »

(Général d'armée Denis Favier)

50 ANS IGESA

ça se fête !



50 ans que nous accompagnons vos vacances !

NOCES D'OR !



Vous avez
50 ans de mariage
en 2016 ?

-50%
SUR VOTRE SEJOUR*

Offre valable selon disponibilités, pour un séjour d'une semaine minimum en pension complète dans tous les établissements IGESA, à valoir durant 1 an à compter de la date d'anniversaire de mariage.

Connaissez-vous nos LONGS SÉJOURS** ?

EN PENSION COMPLÈTE

**3 semaines
pour 2 personnes**

1050 €
la 4^e semaine à
320 €

**3 semaines
pour 1 personne**

620 €
la 4^e semaine à
200 €

** Offre valable selon disponibilités, non rétroactive, et non cumulable avec d'autres promotions et avantages en cours. Précisez le code promo suivant lors de votre réservation : LONGSEJ.



Hyères **83**
du 02/04 au 17/12/16



Le Trez-Hir **29**
du 30/04 au 10/09/16



Vernet-les-Bains **66**
du 18/06 au 03/09/16



Agay-Roches Rouges **83**
du 02/04 au 01/10/16

Allô Résa **04 95 55 20 20**

Tous les détails sur www.igesa.fr